

# Toit, moi et les autres

Comment accompagner  
les personnes handicapées  
psychiques à habiter leur logement ?

*Prix 2014 des mémoires Santé Social*

Solène Bourget



ASSUREUR MILITANT.

**le cnam**  
Chaire de Travail et d'intervention sociale



**UNAFORIS**  
Union Nationale des Associations de Formation  
et de Recherche en Intervention Sociale

# Toit, moi et les autres

Comment accompagner  
les personnes handicapées  
psychiques à habiter leur logement ?

*Diplôme d'État  
d'éducateur spécialisé (DEES)*

*Mémoire présenté par*  
Solène Bourget

DUNOD

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1<sup>er</sup> juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements

d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée. Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).



© 2015, Solène Bourget

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

---

# Table des matières

<i>Introduction</i>	1
---------------------	---

## PREMIÈRE PARTIE

### D'UNE LOGIQUE D'UN LOGEMENT D'ABORD À UNE LOGIQUE DE L'HABITER

<b>1. Le droit au logement</b>	7
D'un besoin à un droit	7
Le droit au logement, un droit commun	8
Les aides financières au logement	10
L'accès au logement en question	10
<b>2. Un SAVS handicap psychique</b>	13
Le contexte d'intervention	13
<i>La sectorisation de la psychiatrie publique, 13 • La reconnaissance du handicap psychique, 14</i>	
Présentation du SAVS	14
<i>La population accueillie, 14 • Les missions du SAVS, 15 • L'axe d'accompagnement au logement, 16</i>	
Le logement, un élément d'insertion sociale	17
<b>3. Avoir un logement, habiter, être chez soi</b>	19
Se loger	19

Habiter	20
<i>Habiter, c'est s'approprier un lieu, 20 • Habiter est un prolongement de soi, 21 • Habiter, c'est cohabiter, 22 • Habiter, c'est participer à la vie sociale, 23</i>	
Être « chez soi »	23

## DEUXIÈME PARTIE

### ÊTRE HABITÉ ET HABITER

<b>4. Vers une définition du handicap psychique</b>	27
Le handicap psychique	27
Les névroses	29
Les psychoses	30
Des troubles communs	33
<b>5. Habiter « chez soi » et habiter « en soi »</b>	35
L'habitat, un lieu et espace symptôme	35
Le rapport à l'espace, image du corps et conscience de soi	38
<b>6. Habiter « chez-soi » et habiter ensemble</b>	43
Cohabiter, communiquer et vivre ensemble	44
Quand habiter signifie s'enfermer	46
La question du rejet et de la stigmatisation	46

## TROISIÈME PARTIE

### RENDRE POSSIBLE LA QUÊTE D'UN VÉRITABLE « CHEZ-SOI »

<b>7. « Pouvoir habiter »</b>	51
Les fonctions de l'habiter comme objectif dans un accompagnement à « pouvoir habiter »	52
<i>Favoriser la construction d'une identité propre, 52 • Retrouver une place de citoyen, 53</i>	
Les moyens, comment investir l'espace et aller à la rencontre de l'autre	54
<i>Un ensemble de pratiques « matérielles », 54 • Parler et donner du sens, 58</i>	
Vers une évaluation de la faculté à « pouvoir habiter »	60

<b>8. « Pouvoir se loger »</b>	63
Les objectifs d'un travail de médiation avec les bailleurs sociaux	64
<i>Le travail de « destigmatisation », 64 • Prévenir et « faire remonter » les situations, 64 • Apporter ensemble des solutions concrètes, 65</i>	
Comment engager un travail de médiation avec les bailleurs sociaux	66
<i>Conclusion</i>	69
<i>Bibliographie</i>	73
Ouvrages	73
Revue	74
Site Internet	74



---

# Introduction

**E**N OUVRANT la porte de leur domicile, les personnes que l'on accompagne nous laissent voir une part de leur intérieur. Elles ouvrent leur espace privé au regard du professionnel. Réalisant mon troisième stage dans un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale qui accueille des personnes souffrant de handicap psychique, j'ai été amenée à intervenir au sein de leur domicile. Tout en respectant le choix des personnes de me recevoir ou non dans l'intimité de leur logement, mes premiers pas n'ont pas été neutres. L'entrée dans le domicile de la personne est influencée par notre propre perception et notre représentation de l'habitat. Ce que je trouve beau et ne trouve pas beau. Ce qui relève de l'ordre et du désordre. Mon corps est lui aussi envahi de sensations agréables ou désagréables. Je me sens bien ou je me sens étouffée. Ma vue et mon odorat viennent à être sollicités dans cette rencontre qui a lieu dans l'espace d'habitation de l'autre.

En présence de l'éducatrice du service, nous nous rendons au domicile de Perrine. Arrivée devant la porte, Perrine me laisse entrer. Je fais quelques pas dans l'entrée et m'arrête devant la pièce à vivre comme stoppée dans mon élan. Je me rapproche du radiateur de l'entrée comme voulant me fondre dans les murs. L'intérieur de chez Perrine est bien rangé donnant le sentiment que chaque chose est à sa place. Je me mets à ressentir dans son logement la sensation de distance que son hôte peut avoir avec les personnes qu'elle ne connaît pas ou très peu et le temps de la rencontre nécessaire à une véritable entrée en relation. Envahie par ces sensations et respectant l'intimité de Perrine, je reste dans l'entrée lui laissant aussi le temps de m'inviter plus loin. Perrine va prendre son sac à main et met son manteau. Nous partons.

« Bagdad ». Je reconduis Marion chez elle. Sur le chemin, elle me répète « Bagdad », « Tu vas voir chez moi, c'est Bagdad ». Nous prenons



l'ascenseur. Marion tourne la clef et m'invite à entrer. Je passe le pas-de-porte. Tenant fermement du bout des doigts les sacs remplis de vivres, je m'arrête. « Bagdad ». Ma vue est envahie. Je ne sais pas où regarder. Je rentre et dépose les sacs. Marion me montre son logement. Au niveau du coin cuisine, des assiettes, des bols, des casseroles et des ustensiles culinaires en tous genres s'accumulent ne laissant plus voir le plan de travail et l'évier surchargés. Dans la pièce à vivre, des déchets, des sacs-poubelle, des verres à moitié vides, des feuilles volantes s'entassent sur la table et le bureau. Des vêtements sont déposés sur le canapé et le fauteuil et éparpillés à même le sol lui-même envahi par des cendriers et des déjections animales. Marion m'amène jusqu'à son balcon qui donne vue sur le parc résidentiel. Je reprends mon souffle et une bouffée d'air frais.

Les situations que j'ai pu rencontrer lors de visites à domicile dont celles que je viens de relater ci-dessus, m'ont conduit à constater un lien entre le logement, la manière de l'habiter et la personnalité de l'habitant, sa pathologie psychiatrique, ses symptômes. J'ai pu percevoir le logement comme le reflet de la personnalité de l'occupant et comme un lieu d'expression de ses troubles psychiques. Je me suis ainsi interrogée sur ces habitats qui ne bougent pas ou au contraire sont en mouvements permanents, sur ces pièces fermées à la vue de tous et qui découvertes sont une source d'angoisse et de panique, ces objets surinvestis ou ceux que l'on jette hors du domicile venant marquer un rituel pathologique. Je me suis questionnée sur les conditions dans lesquelles les personnes occupent leur logement. Comment peuvent-elles aboutir à des situations d'incurie c'est-à-dire une accumulation d'objets et de déchets comme l'exemple cité plus haut sur le logement de Marion ou à des situations contraires de vide où le logement n'est pas investi matériellement. J'ai pu observer et échanger avec des personnes sur le sentiment de ne pas être en sécurité chez-soi. Certaines personnes sont en perpétuelle fuite hors de leur logement. Elles errent. D'autres racontent l'angoisse qu'elles ressentent à l'idée de dormir seules et la solitude qu'elles rencontrent. Le logement peut être dans des situations l'objet de pensées délirantes et se développe une conviction d'intrusion, une suspicion permanente à l'égard de l'environnement proche et de nombreuses vérifications. Des parents et des voisins ont été amenés à interpeller le SAVS pour faire part de ces conditions d'occupation des personnes accompagnées ainsi que de leurs inquiétudes mais aussi de leurs remontrances.

Face à ces observations qui m'ont interpellée et à mes questionnements, j'ai entrepris de me pencher pour mon mémoire sur l'expérience de l'habiter des personnes en situation de handicap psychique. Mon

objectif est de mettre du sens sur les situations que j'ai pu rencontrer et de voir en quoi les troubles psychiques dont souffrent les personnes viennent altérer leurs capacités à pouvoir habiter. Qu'est-ce qui fait obstacle à l'appropriation du logement, au sentiment d'être en sécurité chez-soi et à la cohabitation avec l'environnement et plus particulièrement avec les voisins ?

Dans le cadre de ses missions, le SAVS vient favoriser le maintien des personnes dans leur milieu de vie, ce qui m'amène à la problématique suivante : *comment l'éducateur spécialisé peut-il accompagner les personnes en situation de handicap psychique à habiter leur logement ?* Comment peut-il les aider à conserver et à se maintenir dans leur lieu d'habitation et dans leur environnement ? Comment peut-il les aider à se sentir en sécurité chez elle et leur permettre de s'intégrer à la vie d'un quartier ?

Pour apporter des réponses à mes questionnements, je vais développer ma réflexion en trois parties. La première partie partira des textes législatifs sur le logement et le handicap psychique. Je présenterai le SAVS, son contexte d'émergence et ses missions. Ces éléments me permettront d'énoncer le cadre d'intervention de l'éducateur spécialisé dans le domaine de l'accès et du maintien dans un logement des personnes en situation de handicap psychique. Ils me permettront aussi de penser le logement comme un outil d'insertion sociale. Je poursuivrai dans cette partie sur l'étude des termes se loger, habiter et être chez-soi, ce qui appuiera l'idée qu'il ne suffit pas d'avoir un logement pour l'habiter.

La deuxième partie fera le lien entre les caractéristiques des personnes présentant des troubles psychiques et la notion d'habiter. Après avoir présenté certaines pathologies psychiatriques que j'ai rencontrées et avoir dégagé des troubles communs tout en respectant leurs singularités, j'apporterai des éléments permettant de voir ce qui est à l'œuvre pour ces personnes dans l'expérience de l'habiter. Je partirai du postulat que les difficultés d'habiter en soi et d'être en relation avec les autres propres aux pathologies psychiatriques viennent altérer la faculté à habiter chez-soi.

La troisième partie se veut être le temps du projet. Je m'appuierai sur les missions du SAVS, le cadre législatif et les difficultés rencontrées par les personnes pour avancer des pistes de réflexion permettant de les accompagner dans l'expérience de l'habiter. En tant qu'éducatrice spécialisée, je développerai deux types de projets : un premier autour de l'habiter, l'appropriation et le maintien dans un logement et un deuxième autour de l'action de se loger et l'accès à un logement calme et sécurisant favorable à l'inscription de la personne dans la cité.



# PARTIE 1

---

## D'UNE LOGIQUE D'UN LOGEMENT D'ABORD À UNE LOGIQUE DE L'HABITER

*« L'homme connaît une véritable crise de l'habitation qui ne consiste pas dans le manquement de logement. La véritable crise de l'habitation réside en ce que les mortels en sont toujours à chercher l'être de l'habitation et qu'il faut d'abord apprendre à habiter »<sup>1</sup>.*

Heidegger, 1958

**L**A PRATIQUE de l'éducateur spécialisé est inscrite dans un cadre de lois. Pour aborder la question du logement des personnes en situation de handicap psychique, je débiterai ma réflexion en faisant référence

---

1. Martin Heidegger, *Essais et Conférences*, Paris, Gallimard, 1995, p. 193.

aux politiques sociales consacrées au logement et à la reconnaissance du handicap psychique. De ces lois découle la mise en place de dispositifs et d'établissements médico-sociaux adaptés aux besoins des personnes. Je présenterai les missions du Service d'Accompagnement à la Vie Sociale, au sein duquel j'ai réalisé mon troisième stage, qui viennent situer mon action auprès des personnes accompagnées. L'un des objectifs de ce service est l'insertion sociale des personnes. Je m'attacherai à démontrer comment le logement peut être un outil à cette insertion. En partant de la multiplicité des termes pour qualifier l'habitat et de leur définition ainsi que des difficultés rencontrées par les personnes dans l'accès et le maintien dans un logement, j'appuierai l'idée selon laquelle il ne suffit pas d'avoir un logement pour l'habiter.

## Chapitre 1

---

# Le droit au logement

### D'UN BESOIN À UN DROIT

« Le logement est communément reconnu comme un bien de première nécessité, censé combler un besoin premier, vital »<sup>1</sup>.

La première fonction du logement est qu'il permet de répondre aux besoins élémentaires de tout être humain qui sont selon A. Maslow les besoins physiologiques (la faim, la soif) et les besoins de sécurité et de protection. Les pièces qui constituent le logement comme la salle de bain, la cuisine et la chambre permettent de réaliser les gestes quotidiens essentiels : se lever, se laver, s'habiller, se nourrir, s'hydrater, dormir. Avoir un logement, c'est avoir un toit. La personne est abritée dans un espace délimité qui lui appartient. Le logement apporte une sécurité à la personne et une protection. Le logement peut alors dans ce sens être considéré comme un bien où la personne peut assouvir ses besoins premiers.

Dans un contexte de montée de la précarité, du nombre de sans-abri, de mal logés et d'une offre immobilière inadaptée aux besoins des

---

1. Elian Djaoui, *Intervenir au domicile*, Rennes, ENSP, 2008, p. 50.

personnes, le logement va entrer dans la législation à partir des années quatre-vingt. D'un besoin premier, vital pour la population, le logement va devenir un droit.

## LE DROIT AU LOGEMENT, UN DROIT COMMUN

Le droit au logement s'inscrit dans les politiques sociales de lutte contre l'exclusion et les inégalités. Dans ma réflexion sur la question du logement et du handicap psychique, je présenterai trois lois qui semblent pour moi essentielles et sur lesquelles l'éducateur peut s'appuyer dans ses accompagnements.

La loi Quilliot de 1982 va reconnaître pour la première fois le droit à l'habitat comme un droit fondamental. Cette loi est déterminante, le logement fait partie intégrante des droits de toute personne.

Dans les années quatre-vingt-dix, cette orientation des politiques sociales va être confirmée par la mise en place de mesures visant à favoriser l'accès et le maintien dans un logement pour les publics dits défavorisés. Dans le droit au logement, les personnes handicapées sont incluses dans la dénomination « population défavorisées ». La loi Besson du 31 mai 1990 portant sur la mise en œuvre du droit au logement va proposer des dispositifs et des moyens pour favoriser l'exercice de ce droit.

« Garantir le droit au logement constitue un devoir de solidarité pour l'ensemble de la nation et que toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence a droit à une aide de la collectivité pour accéder à un logement décent et indépendant »<sup>2</sup>.

Dans le cadre de cette loi, je retiens trois outils : le Fonds de Solidarité pour le Logement, l'Accompagnement Social Lié au Logement et le bail glissant.

Le FSL est une aide financière dans l'accès et dans le maintien à un logement. Il peut permettre d'alléger les frais engendrés par l'entrée dans un logement comme les frais de déménagement, la caution exigée et le premier loyer. Il peut aussi être sollicité dans le cas de dettes locatives. L'ASLL concerne les personnes qui présentent des difficultés d'insertion sociale dans leur habitat. Elles peuvent être soutenues dans leur

---

2. Art. 1 de la loi du 31 mars 1990 dite loi Besson.

recherche, leur installation, la gestion de leur budget et leur intégration dans le quartier.

Le bail glissant quant à lui est un outil d'insertion dans le logement. Il mêle contrat de sous-location et accompagnement social. Un contrat est signé entre le bailleur social, une association et la personne accompagnée. Le statut de sous-locataire de la personne tendra à devenir un statut de locataire au terme du contrat et de l'accompagnement social réalisé.

La loi du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable vient appuyer le droit à un logement décent et indépendant énoncé dans la loi Besson.

L'article 1 précise que « le droit à un logement décent et indépendant, garanti par l'état, est offert à toute personne qui réside sur le territoire français de façon régulière et permanente, qui n'est pas en mesure d'accéder par ses propres moyens à un logement décent et indépendant et de s'y maintenir »<sup>3</sup>.

Dans cette loi, l'État se positionne comme garant de ce droit. Les textes législatifs s'adressent à des publics dits prioritaires et notamment aux personnes en situation de handicap. Ils donnent la possibilité à ces personnes dans le cas où elles n'arrivent pas à accéder à un logement adapté à leurs besoins de faire un recours gracieux devant une commission de médiation puis contentieux devant les tribunaux pour faire valoir leur droit.

Le droit au logement est un droit fondamental dont l'État se porte garant. C'est un droit commun dans le sens où il s'adresse à l'ensemble des personnes qui rencontrent des difficultés d'insertion sociale. Les textes de lois parlent de publics défavorisés ou prioritaires et intègrent les personnes en situation de handicap dans ses définitions.

L'éducateur dans sa pratique se doit de connaître les droits des personnes qu'ils accompagnent. Cette connaissance contribue à favoriser l'accès des usagers à leurs droits fondamentaux. Il peut s'appuyer sur ces lois et les dispositifs proposés pour favoriser l'accès et le maintien des personnes dans un logement.

Après une période d'hospitalisation de dix ans, Antoine a souhaité retrouver un logement indépendant. Antoine ne travaille pas. Il perçoit l'Allocation Adulte Handicapé. Pour pouvoir supporter le coût engendré par l'installation dans un logement (caution, premier loyer, achat de mobiliers), l'éducateur lui a proposé de monter un dossier FSL pour

---

3. Art. 1 de la loi du 5 mars 2007 dite loi Dalo.



alléger ses dépenses. Le dossier a été accepté et Antoine a pu bénéficier d'une aide pour réaliser son projet. Le rôle de l'éducateur est d'informer les personnes des dispositifs et des prestations auxquels ils peuvent prétendre. Il les guide vers le bon interlocuteur et peut les aider à remplir une demande.

## LES AIDES FINANCIÈRES AU LOGEMENT

L'État garantit aussi un minimum de ressources. Pour subvenir à leurs besoins, les personnes peuvent bénéficier d'aides financières au logement. Il existe trois types d'aide : l'Aide Personnalisée au Logement, l'Allocation de Logement Familiale et l'Allocation de Logement Social. Ces aides sont attribuées en fonction de la situation familiale de la personne, de ses ressources et des prestations qu'elle perçoit. Elles ont pour fonction d'alléger le montant du loyer.

Au moment de l'installation d'Antoine dans son nouveau logement, l'éducateur l'a informé des aides existantes et l'a accompagné dans sa demande d'aide au logement auprès de la Caisse d'Allocations familiales.

## L'ACCÈS AU LOGEMENT EN QUESTION

Dans certaines situations, la reconnaissance du droit au logement comme un droit fondamental et les aides matérielles auxquelles la personne peut prétendre ne suffisent pas à lui permettre d'accéder à un logement. La personne peut être amenée à rencontrer diverses difficultés.

La crise du logement est la première difficulté à laquelle la personne peut être confrontée. Les demandes de logement auprès des bailleurs sociaux peuvent mettre du temps à aboutir. Le manque de logement et la longue liste d'attente ne lui permettent pas de concrétiser son projet dans un délai proche.

L'accès au logement par le parc privé peut, lui aussi, être source de difficultés. Le faible niveau de ressources et le fait de ne pas occuper un emploi stable ne constituent pas pour les bailleurs privés une garantie pour honorer le montant du loyer chaque mois. L'annonce de la maladie peut aussi être un frein.

« Le poids des représentations sociales autour de la folie représente un blocage spécifique dans cette quête d'appartement ».<sup>4</sup>

La méconnaissance de la maladie alimentée par les images véhiculées par les médias (violence, agressivité, danger, folie) peut amener les propriétaires à refuser de louer un logement aux personnes en situation de handicap psychique.

Par l'énonciation des différentes politiques sociales mises en œuvre autour du droit au logement, j'ai pu montrer que ce droit s'adressait à un ensemble de la population. Il n'est pas spécifique au public qui nous intéresse dans la réflexion que je mène. Pourtant, la spécificité de celui-ci entraîne des difficultés propres dans l'accès dans un logement. Alors, comment les accompagner dans la quête d'un logement ? Quels dispositifs sont mis en œuvre pour répondre aux besoins d'insertion sociale des personnes en situation de handicap psychique ?

---

4. Sabine Visintainer, « L'accès au logement pour les usagers de la psychiatrie. Un nouveau modèle d'intégration ou le révélateur d'un changement de paradigme ? », *Forum*, n° 99, 1er mars 2002, p. 13.



## *Chapitre 2*

---

# Un SAVS handicap psychique

Un dispositif d'aide dans le maintien en milieu ordinaire

**L**E DÉVELOPPEMENT d'une prise en charge médico-sociale des personnes en situation de handicap psychique est lié à la sectorisation de la psychiatrie publique et à la reconnaissance de la maladie psychique comme un handicap.

## LE CONTEXTE D'INTERVENTION

### **La sectorisation de la psychiatrie publique**

L'évolution de la psychiatrie publique et la transformation en secteur psychiatrique dans les années soixante vont entraîner le développement et l'ouverture d'établissements sociaux et médico-sociaux spécialisés dans la prise en charge des personnes en situation de handicap psychique, alternatives à l'hospitalisation complète.

L'objectif de la sectorisation est d'éviter l'éloignement du malade de son milieu de vie et de favoriser l'insertion de la personne dans la cité en assurant une continuité des soins par une même équipe dans une aire géographique donnée. Cette sortie du monde asilaire par une volonté d'intégration dans la vie ordinaire de ces personnes va avoir pour effet une réduction des lits d'hôpitaux et de la durée des hospitalisations.

Dans ce contexte, des structures médico-sociales adaptées aux besoins de ces personnes et intervenant au sein de l'environnement de la personne comme les SAVS vont venir soutenir leur insertion et les aider dans l'accès et le maintien dans un logement pour celles qui le souhaitent et présentent les capacités nécessaires.

## **La reconnaissance du handicap psychique**

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées va participer à la reconnaissance du handicap psychique.

En apportant une définition du handicap : « constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison de son altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble invalidant »<sup>1</sup>, elle va distinguer pour la première fois le handicap psychique des autres formes de handicap et notamment celle du handicap mental. Cette reconnaissance va favoriser l'orientation, l'accompagnement, l'accès à l'emploi, à un hébergement ou de logement et le droit à la compensation des personnes handicapées psychiques.

C'est dans cette dynamique que des dispositifs d'accueil des personnes handicapées psychiques comme les SAVS vont être étendus afin de favoriser l'intégration de ces personnes et le maintien dans leur milieu de vie. Créés dans les années soixante-dix, les SAVS vont être réglementés par le décret n° 2005-223 du 11 mars 2005 relatif aux conditions d'organisation et de fonctionnement.

## **PRÉSENTATION DU SAVS**

### **La population accueillie**

Le SAVS fait partie d'une association qui réunit deux autres services : un Service d'Accueil de Jour et un Groupe d'Entraide Mutuelle. Les services de l'association ont été créés afin de favoriser la vie hors hôpital des personnes souffrant d'une pathologie psychiatrique et de faciliter

---

1. Art. 2 de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

leur intégration à la vie sociale. Dans ce sens, ces dispositifs peuvent être considérés comme une alternative à l'hospitalisation psychiatrique.

Le SAVS a été mis en place en décembre 2009. Il est habilité pour 25 places. C'est un service associatif pour des personnes souffrant d'une maladie psychique, âgées de 20 à 60 ans. Il s'adresse à des personnes dont l'état est suffisamment stabilisé pour respecter des règles de vie semi-collective et suffisamment autonomes pour accéder à un logement privatif dans la mesure où elles bénéficient d'un accompagnement et de soins au long cours.

La majorité des personnes accueillies au sein de ce service ne travaillent pas. Elles perçoivent l'Allocation Adulte Handicapé (considérée comme un revenu minimum) et sont sous mesure de protection juridique des majeurs.

Pour bénéficier d'un suivi SAVS, les personnes doivent avoir une reconnaissance de leur situation de handicap psychique par la Commission Départementale des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées. Elles doivent faire une demande d'orientation vers ce type de service auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées et une demande d'aide sociale pour le financement de la mesure.

## **Les missions du SAVS**

« Les SAVS ont pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie de la personne adulte handicapée par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration de liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité »<sup>2</sup>.

En référence au contexte d'émergence de ce type de service et à l'article 1 du décret du 11 mars 2005 énoncé ci-dessus, une des missions principales du SAVS est de favoriser l'insertion sociale et le maintien des personnes accompagnées dans leur milieu de vie. Le rôle de l'éducateur est d'aider les personnes à préserver et à tisser des liens avec leur environnement social c'est-à-dire avec tous les lieux, instances, acteurs concernés dans la cité. Par la connaissance de leurs droits et de leurs devoirs, une autre mission du SAVS est d'accompagner les personnes dans l'exercice de leur citoyenneté. Ces actions de (re)socialisation et

---

2. Art. 1 du décret du 11 mars 2005 relatif aux conditions d'organisation et de fonctionnement des services d'accompagnement à la vie sociale.

d'intégration prennent appui sur les actes de la vie quotidienne. L'objectif étant de lutter contre l'exclusion et l'isolement liés à la pathologie psychiatrique.

Pour cela, les professionnels du service proposent un accompagnement individualisé afin de favoriser le retour ou l'accès à une meilleure autonomie sociale des personnes. Ils interviennent au domicile des personnes et/ou les rencontrent au sein du service. Ils élaborent avec les personnes un projet individualisé s'appuyant sur leurs demandes et leurs besoins spécifiques. Leur rôle étant de les soutenir, de les orienter et de les guider dans leurs propres choix. En soutien à cet accompagnement personnalisé, le service développe depuis son ouverture des temps de rencontres et des activités collectives comme des repas, des sorties et des manifestations locales qui ont pour objectif de reconstruire et renforcer les liens des personnes.

En lien avec la spécificité du public qu'il accueille, le service peut proposer un accompagnement vers les soins en orientant les personnes vers des professionnels de santé. L'équipe éducative travaille au quotidien en étroite collaboration avec ces professionnels pour assurer une continuité et une prise en charge globale des personnes.

En prenant appui sur les missions du SAVS, les actions de soutien s'exercent :

- autour de la vie quotidienne : aide à l'hébergement, au logement, à l'emploi, la formation, aux déplacements, aux transports, dans la gestion du budget, aux courses, aux démarches administratives...
- autour de la vie sociale : accès aux loisirs, aux sports, à la culture, aux vacances, aux nouvelles technologies...

### **L'axe d'accompagnement au logement**

Dans la mesure où la mission principale du SAVS est de favoriser l'insertion sociale des personnes et le maintien dans le milieu de vie ordinaire, les professionnels sont amenés à intervenir dans le domaine du logement.

Au sein du service, plus des trois quarts des personnes vivent dans un logement indépendant. Les autres personnes sont hébergées dans leur environnement familial.

Les actions de soutien dans ce domaine s'établissent à différents niveaux :

- dans un projet d’installation : demande d’un logement indépendant, travail de réflexion et d’échanges autour de ce projet, évaluation des capacités.
- dans l’accès au logement : recherche d’un logement, démarches administratives, visites, déménagement.
- et dans le maintien au logement : budget, courses, entretien, mise en place d’une aide à domicile, médiation avec l’environnement, le voisinage.

## LE LOGEMENT, UN ÉLÉMENT D’INSERTION SOCIALE

Dans notre société, la possibilité d’avoir un logement concourt à l’autonomie de la personne et à son statut d’adulte. Il est un élément d’une insertion sociale.

Devenir adulte aujourd’hui implique le passage de certains seuils. Trois indicateurs contribuent à faire de nous des adultes : l’indépendance financière, l’autonomie matérielle et l’autonomie affective<sup>3</sup>. Avoir un emploi stable, un logement indépendant et être en capacité de s’assumer et de répondre seuls à ces besoins participent à la réalisation d’une vie d’adulte. Ces indicateurs révèlent les notions de responsabilité, d’autonomie et d’indépendance qui sont caractéristiques d’un passage vers le statut d’adulte. Ils montrent aussi le poids de l’indépendance financière associé à l’exercice d’une activité professionnelle qui est reconnue dans notre société comme le premier indicateur d’une insertion sociale. Les troubles psychiques dont souffrent les personnes entravent leur capacité à occuper un emploi. Cette incapacité peut leur conférer une place dévalorisante dans notre société où la valeur travail est prépondérante.

« L’accès au logement individuel peut constituer une des réponses face aux attentes sociales qui valorisent un type d’individu responsable, autonome et indépendant. Il peut être source d’expérience. Il peut être production de normes pour des individus « incertains ». Avoir un logement, c’est « être comme tout le monde »<sup>4</sup>.

---

3. Olivier Huet, Catherine Roulhac, *Accompagnement social et éducatif spécialisé, Connaissance de la personne et de son développement psychologique*, Paris, Dunod, 2011, p. 110.

4. Sabine Visintainer, *op. cit.*, p. 28.



Dans ce sens, l'accès et le maintien dans un logement des personnes en situation de handicap psychique peut être un axe privilégié dans la quête d'une autonomie.

L'accompagnement au logement participe à l'insertion sociale des personnes et renforce leur place dans la société. Elian Djaoui dans son ouvrage *Intervenir au domicile* associe cette idée à la notion de citoyenneté. Être citoyen dans notre société, c'est occuper un espace. En se posant sur un bout de territoire, la personne souligne son appartenance à la communauté. Elle en devient membre à part entière. Disposer d'un domicile, avoir une adresse, favorise l'exercice des droits civiques de la personne (ouvrir un compte, accéder aux droits sociaux, voter...) et sa participation à la vie de la cité. La domiciliation lui donne une identité sociale et juridique. Le logement peut permettre à la personne de s'inscrire dans la cité et à (re)devenir citoyenne.

## *Chapitre 3*

---

# Avoir un logement, habiter, être chez soi

Ce que nous révèlent ces termes

**I**L EXISTE AUJOURD'HUI une multiplicité des termes pour aborder la question du logement. Suivant le statut que l'on occupe et les situations, on parlera de logement, d'hébergement, de lieux de vie, de domicile, de demeure, de résidence, de maison, d'habitat, d'habitation, de « chez-soi »... Que signifient ces différentes appellations ? Qu'est-ce qui se joue quand on parle de logement, d'habitat ou de chez-soi ? Qu'est-ce que l'étude de ces termes peut nous révéler ?

## SE LOGER

Le terme logement vient de loge, locare en latin qui signifie placer et laubja en vieux français qui désigne un abri de feuillage. « Mon logement comprend une cuisine, un salon salle à manger, deux chambres, une salle de bain, un w.-c. J'ai 350 euros de loyer par mois ». Ce témoignage d'une personne accompagnée par les services de l'association lors d'une réflexion sur la question du logement témoigne de la dimension physique du logement. Le logement est bien matériel, quantifiable, mesurable et monnayable.

« Le logement est considéré comme un élément d'un ensemble d'espaces qui s'emboîtent »<sup>1</sup>.

C'est un espace où l'homme vient se loger. Le logement est un lieu qui permet à l'homme de s'abriter. Il répond au besoin vital de protection de l'homme. L'INSEE le définit comme un « local utilisé pour l'habitation »<sup>2</sup>. Il correspond à un espace séparé et indépendant.

Le logement est le terme employé dans les politiques sociales. Il marque la préoccupation de ces politiques à ce que chacun accède à un lieu décent et indépendant assurant l'un des besoins élémentaires de l'homme, qu'il puisse s'abriter.

## HABITER

Le Petit Robert définit le terme habiter comme « avoir sa demeure ». Il lui attribue pour synonyme vivre. Quand on demeure, on s'arrête et on reste dans un lieu.

Si l'on regarde l'étymologie du terme, habiter vient de habeo dont la racine majeure est habere qui signifie prendre un endroit pour sien. Une autre racine d'habeo est habitare qui donne habitus, habitude et renvoie aux manières d'être, à ce qui se répète régulièrement.

Ces définitions donnent à voir qu'habiter, c'est s'établir dans un lieu. Il existe un lien entre l'espace de l'habitation et l'habitant. Il occupe un lieu et le fait sien. L'étude de ces termes nous révèle une des dimensions de l'habiter :

« S'approprier un espace, c'est établir une relation entre cet espace et le soi (se le rendre propre) par l'intermédiaire d'un ensemble de pratiques »<sup>3</sup>.

### **Habiter, c'est s'approprier un lieu**

Pour faire sa demeure, l'homme va agir sur les différents espaces qui constituent son logement. En arrivant sur les lieux, il va aménager l'espace. Ses premières actions vont être d'organiser et de structurer l'espace afin de répondre à ses besoins premiers. Cet investissement de

---

1. Elian Djaoui, *op. cit.*, p. 13.

2. [www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/logement.htm](http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/logement.htm)

3. Marion Segaud, *Anthropologie de l'espace. Habiter, fonder, distribuer, transformer*, Paris, Armand Colin, 2008, p. 88.

l'espace traduit l'appropriation de l'homme sur celui-ci. Ce processus d'appropriation va favoriser la maîtrise de l'homme sur l'espace qu'il habite. Il va le rendre sien par la construction de l'intérieur de l'habitation.

### Habiter est un prolongement de soi

Rendre sien l'intérieur de l'habitation appartient à la personne. « Il y a autant de manières d'habiter que d'individus »<sup>4</sup>. Quand l'homme investit son logement, il dépose son histoire familiale et personnelle. Les meubles, les objets entreposés traduisent le vécu de la personne et ce qu'elle est. Dans ce sens, habiter est un prolongement de la personne. C'est le reflet de la personnalité de l'habitant. En aménageant l'espace à sa manière et en posant les objets de son choix, l'espace du logement est propre à celui qui l'habite.

#### LE CONCEPT D'HABITAT INTÉRIEUR

Alberto Eiguier dans son ouvrage *l'inconscient de la maison* apporte le concept d'habitat intérieur. Selon lui, toute personne a une représentation inconsciente de l'habitat. Cette représentation est construite à partir de l'image de notre corps et de notre rapport à l'espace. « *Chez chacun de nous, l'image que nous avons de notre corps est projetée sur l'habitation. Celui-ci est aménagé, construit et façonné par cette image* »<sup>5</sup>. La représentation de l'espace est intimement liée à l'image de notre corps. Ce qui explique que nous ayons tous une manière différente d'habiter puisque l'image que j'ai de mon propre corps n'est pas celle de mon voisin.

L'habitat intérieur est ce qui permet d'aménager et d'investir le lieu de l'habitation. Alberto Eiguier définit cinq fonctions essentielles de l'habitat intérieur :

- fonction de contenance : c'est la capacité à différencier l'extérieur de l'intérieur, à rendre l'intérieur de l'habitation sécurisante et à développer une intimité reconfortante.
- fonction d'identification : c'est la capacité pour un individu de considérer sa maison comme sienne et à déposer ses marques, ses goûts, ses préférences personnelles.
- fonction de continuité historique : où la mémoire joue son rôle de liant.
- fonction créatrice : c'est la capacité à agir sur l'espace et à le construire par l'action sur les objets.

4. *Ibid.*, p. 65.

5. Alberto Eiguier, *L'inconscient de la maison*, Paris, Dunod, 2009, p. 7.



- fonction esthétique : qui vise à rechercher une certaine beauté et harmonie des formes et des espaces.

L'appropriation, l'identification, la transformation, l'esthétique de l'espace participent à la construction de l'identité de la personne. Toutes ses actions renforcent et favorisent l'émergence de l'identité personnelle de l'habitant.

« L'habitation est le refuge de sa vie privée, de son intimité et de sa représentation »<sup>6</sup>.

L'intimité vient du latin *intimus* qui signifie intérieur et renvoie à ce qui est secret et familier. C'est un espace-temps dont on doit maîtriser l'accès. On laisse ou pas rentrer quelqu'un. L'espace d'intimité est un espace délimité de l'extérieur et de l'espace commun par une frontière, il m'appartient et doit permettre l'accueil et la réserve. En droit, l'intimité est nommée vie privée.

Habiter est donc ce rapport qu'entretient l'essence de l'homme, ce qu'il est avec l'espace qui l'entoure. Il existe une deuxième dimension dans l'habiter puisque la demeure est ce qui différencie le privé du public. Cette définition nous renseigne sur un autre enjeu de l'habiter : la distinction intérieur-extérieur. J'ai exposé précédemment ce qui concerne le privé, l'intérieur autrement dit le dedans. Je vais maintenant m'intéresser au rapport que l'homme entretient avec le public, l'extérieur ou le dehors.

### **Habiter, c'est cohabiter**

On habite un logement, on habite un quartier, on habite un territoire. Disposer d'un domicile, c'est aussi cohabiter. L'implantation de notre habitation nous amène à côtoyer les habitants de notre immeuble, de notre quartier et à voisiner. Nous montrons un peu de nous au travers de notre habitation et celles des autres nous laissent transparaître un peu d'elles-mêmes. Parce que nous effectuons ce passage de la sphère privée à la sphère publique et inversement, nous nous inscrivons dans un environnement social qui a ses propres codes, ses normes et ses usages.

---

6. « Habiter » (dossier), *Vie Sociale et Traitements*, n° 97, 1<sup>er</sup> mars 2008, p. 15.

## Habiter, c'est participer à la vie sociale

« Habiter, c'est également se situer et exister aux yeux des autres »<sup>7</sup>.

En cohabitant, nous sommes amenés à vivre-ensemble et à être inscrit dans un réseau social. L'adresse de notre domicile permet de nous identifier et de nous situer au sein d'une communauté. Cette inscription participe à faire de nous des citoyens et ainsi prendre une place dans la cité. Habiter nous confère une identité sociale.

Le terme habiter a révélé deux dimensions primordiales : soi et les autres. Habiter renvoie au rapport de l'homme à l'espace de l'habitation et à l'environnement social qui l'entoure. Habiter, c'est s'approprier un espace et le rendre sien. Habiter, c'est s'inscrire dans un territoire et vivre-ensemble.

## ÊTRE « CHEZ SOI »

À partir des différentes lectures que j'ai pu faire sur « habiter », je perçois le « chez-soi » comme le résultat du processus d'appropriation de l'homme sur l'espace de l'habitation. Le chez-soi correspondrait aussi à l'image idéale que se représente l'homme de son habitation. Le chez-soi sera l'endroit où il peut se réfugier dans son intimité et trouver le repos, le calme.

« Si l'appropriation de l'espace est analysée comme un processus, c'est-à-dire le développement matériel et symbolique de pratique dans un espace circonscrit et culturellement défini, il conduit à ce que l'on nomme en France le « chez-soi » et dans les pays anglo-saxons « home »<sup>8</sup>.

L'étude du terme habiter me permet d'affirmer qu'il ne suffit pas d'accéder à un logement pour l'habiter. « *Proposer un logement, entendu comme appartement ou maison de droit commun, ne suffit pas à produire de l'habiter* »<sup>9</sup>. Habiter va au-delà de s'abriter. Il renvoie au propre de l'homme, à son vécu, à ce qu'il est et à son devenir. Habiter, c'est établir des relations avec l'environnement social qui nous entoure. Ce terme

---

7. Habiter. (dossier). *op. cit.*, p. 16.

8. Marion Segaud, *op. cit.*, p. 70.

9. Florence Bouillon, Girard Vincent, Sandrine Musso, « Du droit au logement aux expériences de l'habiter. Ce que la folie nous enseigne », *Bulletin Amades*, (en ligne), n° 69, 2007.

révèle des capacités à pouvoir habiter. C'est le résultat d'un processus sur le long terme et d'une quête d'un véritable chez soi sécurisant et réconfortant. Alors, comment habiter quand son rapport au réel est perturbé ? Comment investir le lieu de l'habitation quand l'image du corps et de soi-même est dévalorisée ? Comment s'inscrire dans la vie de la cité et participer aux interactions sociales quand on présente des difficultés à aller vers les autres et un trouble des conduites sociales ?

## PARTIE 2

---

# ÊTRE HABITÉ ET HABITER

**D**ANS UNE DEUXIÈME PARTIE, je proposerai une définition du handicap psychique. Je partirai de deux pathologies spécifiques les névroses et les psychoses. Après avoir défini les caractéristiques spécifiques pour chacune d'entre elles, je dégagerai les troubles communs. Cette démarche me permettra par la suite de voir ce qui est l'œuvre dans l'habiter pour les personnes en situation de handicap psychique. Dans le premier chapitre, l'étude du terme habiter a révélé deux dimensions : soi et les autres. Je prendrai pour point de départ ces deux dimensions afin de montrer ce qui fait difficulté dans l'habiter pour les personnes présentant des troubles psychiques. J'alimenterai mes propos de situations concrètes.





## Chapitre 4

---

# Vers une définition du handicap psychique

### LE HANDICAP PSYCHIQUE

Les pathologies psychiatriques sont nombreuses et variées et rendent difficile une définition unique du handicap psychique et sur laquelle l'ensemble des acteurs concernés par le sujet s'entendraient.

Pour approcher une possible définition, je vais m'appuyer sur les travaux de Gérard Zribi et Jacques Sarfaty qui définissent le handicap psychique comme :

« Un dysfonctionnement de la personnalité caractérisé par des perturbations graves, chroniques ou durables du comportement et de l'adaptation sociale »<sup>1</sup>. Ils précisent que « les handicaps psychiques sont des handicaps réels, dans la mesure où ils illustrent un lien durablement perturbé entre la personne et son environnement social et réclament des aides sociales, médicales et psychologiques de longue durée »<sup>2</sup>.

---

1. Gérard Zribi, Jacques Sarfaty, *Handicapés mentaux et psychiques : vers de nouveaux droits*, Rennes, ENSP, 2008, p. 9.

2. *Ibid.*, p. 11.

Suite à ces définitions, le handicap psychique serait une maladie de la pensée et/ou de la personnalité. Les troubles psychiques dont souffrent les personnes influent sur leur comportement, symptômes de la maladie ils font obstacle à une vie sociale « normalisée et adaptée » et à l'intégration des personnes. Dans ce sens, une définition du handicap psychique est à considérer à partir des conséquences des troubles psychiques sur la qualité de vie de personne et ses relations à l'environnement.

Jusqu'à sa reconnaissance avec la loi du 11 février 2005, le handicap psychique était assimilé au handicap mental. En grande majorité, les personnes en situation de handicap psychique présentent un développement intellectuel normal mais les troubles dont elles souffrent viennent altérer leurs capacités intellectuelles.

Ce sont des maladies de longue durée avec des variations dans le temps. Le parcours de vie des personnes est entrecoupé d'hospitalisations plus ou moins longues et plus ou moins espacées. C'est une maladie évolutive où les personnes vivent des moments de ruptures et de discontinuités. Une maladie que l'on ne guérit pas mais où une stabilisation plus ou moins longue permet d'aller vers une plus grande autonomie et une insertion dans la vie ordinaire dans la mesure où les personnes bénéficient de soins.

Les maladies mentales peuvent être répertoriées sous deux grandes catégories : les névroses et les psychoses. Cette classification est à prendre avec précaution puisque les symptômes varient d'une personne à l'autre. Par exemple, il n'existe pas une schizophrénie mais des schizophrénies. Néanmoins, elle est un outil de connaissance permettant d'approcher les caractéristiques des personnes afin de leur proposer un accompagnement adapté à leurs besoins ; non pas pour enfermer les personnes mais pour repérer les comportements, signes de la pathologie et pour avoir une posture professionnelle la plus adaptée possible. À ces deux grandes catégories, il en existe d'autres : les états limites et les perversions.

Pour évoquer les caractéristiques des névroses et psychoses qui me permettront par la suite de voir ce qui se joue dans l'habiter pour les personnes en situation de handicap psychique, je prendrais appui sur des situations que j'ai rencontrées lors de ce stage ainsi que sur mes connaissances de la population et un cours de psychopathologie dispensé au sein du centre de formation qui me permettra de développer certains de mes propos. Par cette présentation des névroses et des psychoses, je souhaite relever des troubles communs tout en respectant leurs spécificités me permettant de poursuivre ma réflexion sur l'expérience de l'habiter.

## LES NÉVROSES

Les névroses rassemblent les névroses d'angoisses, phobiques (explicitées ci-dessous), hystériques et obsessionnelles. Quand on parle de névrose, on parle essentiellement d'angoisse. L'angoisse est une peur sans objet. C'est un état affectif marqué par un sentiment d'insécurité et une très grande sensibilité à l'environnement. L'angoisse entraîne un état d'intensité émotionnel variable selon les personnes autrement dit un état d'anxiété extrême. Les névroses se caractérisent par la présence permanente de conflits internes qui sont sources de souffrance pour le sujet qui en a conscience mais ne peut pas les maîtriser. Les personnes conservent le contact avec la réalité. Ces angoisses amènent de la grande fatigue et de l'épuisement chez les personnes. Elles peuvent présenter des troubles du sommeil, une inhibition, un ralentissement de l'activité et des relations. Elles peuvent manifester une agressivité, une nervosité, une hostilité et une intolérance pour l'environnement qui les entoure.

L'agoraphobie est la peur des espaces vides et des lieux publics. C'est une des formes les plus connues de ce que l'on nomme les névroses phobiques.

La phobie est « une crainte angoissante déclenchée de façon constante par un objet ou une situation spécifique et disparaissant en leur absence »<sup>3</sup>.

Ces situations qui ne sont pas en elles-mêmes dangereuses deviennent l'objet d'une terreur paralysante. La personne reconnaît souvent l'irrationalité de ses sentiments qui demeurent malgré tout incontrôlables.

« Lorsqu'il affronte la situation phobogène, l'agoraphobe éprouve une angoisse intense »<sup>4</sup>.

Pour ne pas être confrontées à ces situations, les personnes souffrant d'agoraphobie vont mettre en place des stratégies pour les contourner ou les réduire comme demander à un tiers de les accompagner. La plus fréquente est l'évitement.

Hadrien est agoraphobe. Hadrien vit seul dans un appartement situé au rez-de-chaussée d'une petite résidence à proximité du SAJ où il se rend tous les jours. Son appartement composé d'une pièce à vivre et d'une chambre est accueillant. Hadrien a investi son logement. Les

---

3. Thérèse Lemperière, André Féline, Jean Ades, Patrick Hardy, Frédéric Rouillon, *Psychiatrie de l'adulte*, Paris, Masson, 2006, p. 142.

4. *Ibid.*, p. 143.

pièces sont meublées. Dans le salon, des photographies, des tableaux sont accrochés au mur et des petits objets personnels sont disposés. Hadrien parle régulièrement de déménager. Quand on lui demande pourquoi, il répond que ses voisins sont trop bruyants. Il les entend ranger leur vaisselle, remuer les casseroles et la musique qu'ils écoutent traverse ses murs. Il s'agace des portes collectives jamais fermées. Hadrien laisse transparaître une certaine agressivité et nervosité quand il évoque ce sujet. Il lui arrive de monter le son de sa chaîne hi-fi le matin avant de partir en réponse aux bruits de ses voisins. Quand Hadrien sort de chez lui, il est anxieux. Le simple fait de se rendre seul au bureau de tabac ou à la pharmacie le paralyse. Par exemple, passer l'entrée d'un magasin et s'adresser au vendeur sont pour lui des actes insurmontables. Pour pouvoir sortir et s'acheter un magazine, il sollicite l'aide d'un tiers.

## LES PSYCHOSES

Les psychoses sont caractérisées par une perte de contact avec la réalité et des idées délirantes voire des hallucinations. Je développerai dans cette sous-partie deux pathologies la schizophrénie et la maladie maniaco-dépressive (ou trouble bipolaire).

À mon arrivée en stage, André venait d'emménager dans une « petite » maison suite à une pétition de ses anciens voisins lui demandant de partir à cause de ses cris et de ses visites à des heures inappropriées. Sa maison est composée d'une pièce à vivre et d'une chambre à l'étage. Les volets bleus et le portillon sont régulièrement fermés. À l'intérieur, les murs sont blancs. Dans la pièce à vivre, André a réservé un endroit pour sa passion la musique. Aidé des éducateurs, il a installé son matériel hi-fi et rangé ses vinyles, ses CD et ses cassettes audio. Il a disposé quelques objets personnels auxquels il tient. Quelque temps après son installation, André ne se sentait pas bien chez lui. Il se sentait dépassé par les tâches ménagères et l'état de dégradation de son logement lui était insupportable. Au quotidien, André est envahi par un personnage qu'il identifie comme un ancien voisin. Cette personne s'introduit chez lui, vole ses objets, vide son réfrigérateur, boit son café et parfois même urine dans des endroits inappropriés. Face à cette intrusion, André met du miel en bas de sa porte, compte ses sucres, vérifie que tout ce qui lui appartient soit bien là et à leur place. Il dispose des notes écrites adressées à ce voisin aux quatre coins de la pièce lui demandant de ne plus toucher à ses vinyles. Il parle régulièrement de porter plainte, ce qu'il a déjà pu faire. Quand sa ligne téléphonique est momentanément indisponible, il se rend chez ses voisins à plusieurs reprises et à des heures tardives, les suspectant

d'avoir coupé sa ligne. André souffre de schizophrénie paranoïde. La forme la plus fréquente et la plus riche en symptômes.

La schizophrénie peut être caractérisée par « l'association en proportion variable d'un syndrome de désorganisation (discordance), de distorsion de la réalité (hallucinations, délires) et d'appauvrissement (apragmatisme, froideur affective, retrait autistique) »<sup>5</sup>.

La discordance renvoie à la manière dont une personne souffrant de schizophrénie s'habille, s'exprime et bouge. Elle englobe la bizarrerie, l'ambivalence, l'impénétrabilité et le détachement. Les personnes ont une difficulté à se mettre à la place de l'autre, elles peuvent paraître absentes, distraites et renvoyer une certaine froideur. La pensée du schizophrène est désorganisée, clivée et incohérente. Il passe du coq à l'âne. Il peut rester bloqué sur un même thème. Il présente des difficultés à rassembler ses idées et suivre le fil d'une conversation. Les propos ne sont pas toujours adaptés à la situation.

Le délire vient du latin « delirare » qui signifie sortir du sillon, divaguer. Le délire peut se définir « comme un désordre des facultés mentales caractérisé par une suite de convictions fausses, d'erreurs de perception ou de jugement, en totale opposition avec la réalité ou l'évidence ; affirmé avec une croyance absolue, il n'est pas spontanément accessible à la critique »<sup>6</sup>. Chez André, le délire est dit persécuteur : par exemple, penser que chaque agent de police que vous croisez veut vous arrêter. Il existe différents types de délires : mystique, de grandeur...

À ces deux grands syndromes que sont la discordance et le délire, il existe d'autres symptômes : l'apragmatisme (difficulté d'agir, d'entreprendre des actions et de prendre des décisions), l'asthénie (état de faiblesse générale), l'inertie (manque d'énergie et d'activité), l'aboulie (perte ou diminution de la volonté). Les manifestations d'angoisses sont aussi très présentes chez les personnes souffrant de schizophrénie. On parle d'angoisse de morcellement qui exprime le phénomène de dépersonnalisation que l'on peut observer chez ces personnes.

La dépersonnalisation « est la perte du sentiment d'individualité de la personne, affectant l'intégrité somatique et corporelle, l'identité, la

---

5. Quentin Debray, Bernard Granger, Franck Azaïs, *Psychopathologie de l'adulte*, Issy-les-Moulineaux, Elsevier-Masson, 2010, p. 125.

6. Sadeq Haouzir, Amal Bernoussi, *Les schizophrénies*, Paris, Armand Colin, 2007, p. 33.

conscience du Moi psychique, et qui accompagne l'impression d'étrangeté (déréalisation) voire de bouleversement total du monde extérieur »<sup>7</sup>.

La personne n'a plus le sentiment d'être et d'avoir un corps, comme ci elle était extérieure à celui-ci. Elle a l'impression de perdre et d'être détachée de son identité, de sa personnalité. Le monde peut alors lui paraître étranger, irréel. Ce sentiment de dépersonnalisation se manifeste par la suite chez la personne par une vérification de ses limites corporelles. Elle va se regarder dans le miroir, contempler ses mains, son visage. C'est un symptôme que l'on peut trouver dans les névroses (troubles anxieux) et dans les troubles bipolaires.

La maladie maniaco-dépressive est un trouble majeur de l'humeur. Elle se caractérise par une alternance régulière d'états opposés d'excitation et de dépression. L'état d'excitation ou maniaque est marqué par une surexcitation psychique, une exaltation de l'humeur, une hyperactivité, la fuite des idées et la perturbation de certaines fonctions biologiques. La personne est optimiste parfois agressive et désinhibée.

Jérôme va et vient au service. Il est jovial, heureux. Il communique facilement. Il parle beaucoup et nous raconte des anecdotes. Il est drôle et cynique à la fois. Ses discours sont théâtralisés et ses gestes très expressifs. Ils jouent avec les mots. Ses idées s'enchaînent. Il passe d'une idée à une autre. Il s'adapte au gré des discussions. Il utilise ses connaissances dans de nombreux domaines notamment la religion, la spiritualité. Le débit de mots s'accélère, son imagination est débordante. Ses idées deviennent délirantes, mystiques.

Puis, il se fait absent. Il ne passe plus aussi régulièrement au service et manque son rendez-vous hebdomadaire.

L'état de dépression ou mélancolie est marqué par le ralentissement et l'inhibition des fonctions psychiques et motrices. La personne éprouve une grande tristesse, une perte d'intérêt pour toutes choses. Elle développe des sentiments de dévalorisation et de culpabilité. La personne se sent seule, et s'isole.

Jérôme vit dans un deux-pièces dans le centre-ville. Les deux portes qui lui permettent d'accéder à son logement sont régulièrement endommagées. Perdant régulièrement ses clefs, il casse la vitre ou enfonce la porte. Dans sa cour, un amas de matériels électroménagers, télévision, four et objets en tous genres qu'il a jetés par la fenêtre gît sur le sol. Les pièces de son appartement sont sommaires. Dans la chambre, un

---

7. Lemperière Thérèse, *ibid.*, p. 345.

matelas est posé à même le sol. Les tapisseries sont déchirées. Il quitte régulièrement son logement. Il marche, erre des heures dehors. Il se pose un banc, médite et discute avec des compagnons de route.

## DES TROUBLES COMMUNS

À partir des situations présentées ci-dessus et de mes connaissances, je peux relever des caractéristiques communes aux maladies psychiatriques. Les troubles communs peuvent être les suivants :

- Trouble de l'humeur et des émotions, forte anxiété,
- Trouble de la conscience de soi, de l'image de soi, de la conscience de son corps,
- Trouble de la personnalité, de l'identité,
- Trouble de la pensée, des perceptions et du jugement,
- Trouble de l'attention, de concentration et de désorientation,
- Trouble de la communication (agressivité) et repli sur soi,
- Trouble des conduites (fuite, errance),
- Trouble des activités (apragmatisme, fatigabilité, désintérêt),
- Autres troubles : sommeil, conduites alimentaires.

Les troubles psychiques dont souffrent les personnes viennent donc altérer un certain nombre de domaines de la vie sociale et quotidienne. Ils génèrent un repli sur soi et de la solitude. Ils entraînent une relation perturbée entre la personne et son environnement. Une des grandes problématiques est l'isolement social.

Suite aux éléments apportés ci-dessus, on peut dire :

« La pathologie mentale est donc globalement une modification jugée anormale du comportement humain dans la relation à soi-même ou dans la relation à autrui »<sup>8</sup>.

Cette définition renvoie aux deux dimensions de l'habiter que j'ai explicitées dans la première partie : soi et les autres. Alors, comment habite-t-on quand le rapport à soi et aux autres est perturbé ?

---

8. Anne Lovell, *Santé mentale et société*, Paris, La documentation Française, 2004, p. 34.





## Chapitre 5

---

# Habiter « chez soi » et habiter « en soi »

**H**ABITER, c'est établir une relation entre soi et l'espace de l'habitation. C'est s'approprier un espace et le rendre sien.

### L'HABITAT, UN LIEU ET ESPACE SYMPTÔME

L'habitat est le reflet de la personnalité de l'habitant. Dans la manière de s'approprier et d'investir l'espace, l'habitant dépose son vécu, ce qu'il est et ses intentions. L'habitat est un prolongement de la personne.

La personnalité vient du latin *persona* qui signifie le masque de théâtre et renvoie à la manière dont la personne se présente face aux autres.

« La personnalité est l'ensemble des caractéristiques psychologiques permanentes manifestées par un individu de façon régulière au cours de son existence »<sup>1</sup>.

---

1. Quentin Debray, *op. cit.*, p. 207.

La personnalité se manifeste par les comportements, les attitudes et les émotions adoptées par la personne dans différentes situations. La maladie psychique fragilise la personnalité de l'individu. Les troubles du comportement, de l'expression, des émotions viennent envahir l'espace et se posent sur les murs de l'habitation. Selon les pathologies psychiatriques et leurs symptômes, l'appropriation ou non du logement prendra des formes très différentes.

L'investissement du logement chez les personnes présentant une névrose se traduit majoritairement par une volonté de maîtriser l'espace intérieur de l'habitation. Cette volonté est liée à l'angoisse caractéristique de la névrose et à la stratégie que la personne va déployer pour lutter contre. Dans son ouvrage intervenir au domicile Elian Djaoui parle de « gestion névrotique de l'espace » pour illustrer la manière dont certaines phobies et obsessions se traduisent dans l'espace de l'habitation. Ces pathologies peuvent amener à une gestion rigide de la propreté, de l'ordre, du temps, des rythmes de vie, des habitudes ou au contraire à une situation de dégradation où l'espace est envahi par des déchets, des déjections d'animaux, des journaux et où toute tentative de rangement est vouée à l'échec et suscite de l'angoisse chez la personne. La gestion de l'ordre par le rangement, la place des objets, des rituels viennent soulager l'angoisse et permettent à la personne de réduire les tensions internes qui l'habitent.

Chez Hadrien, le domicile est un refuge dans la mesure où l'espace public le rend anxieux et le paralyse. Mettre un pied dehors est source d'angoisse et le domicile devient alors rassurant. Il peut être vu comme une stratégie pour maîtriser ses tensions internes. Mais, ce domicile peut devenir très enfermant et entraîner de la solitude. Hadrien reste chez lui et se replie sur lui. Le samedi midi au GEM dont Hadrien est membre est organisé un repas. Hadrien apprécie ses temps. Pourtant, il reste chez lui. L'idée de prendre son vélo et de se rendre seul au GEM lui est insurmontable. Il participe à ce moment quand le groupe s'organise pour venir le chercher et qu'il ose demander à Thierry de l'accompagner.

Chez les personnes présentant une psychose, l'habitat peut être inclus dans le délire et être un support aux troubles du comportement liés à celui-ci. Chez André ou le délire est dit persécuteur, le domicile devient l'expression de ses angoisses de persécution. Ces attitudes pour lutter contre, nous donnent des indications. Les volets de sa maison sont régulièrement fermés. Ils témoignent de la peur d'André être épié, d'une éventuelle intrusion et du fait qu'on puisse lire dans ses pensées. Il réagit fortement aux bruits qui l'entourent. « Ta gueule ! » crie-t-il en entendant le chant des oiseaux. « Ils me persécutent. Ils m'espionnent ».

Persuadé qu'un de ses anciens voisins s'introduit chez lui, il s'adonne à des rituels vérificateurs. Il compte ses sucres, ses cassettes audio. Il trace sur sa bouteille de soda une marque permettant de contrôler si celui-ci en aurait bu. Il associe chaque déplacement d'objets ou pertes éventuelles à ce voisin. Ce sentiment de persécution s'étend plus largement à son voisinage. Une coupure d'électricité, de ligne téléphonique ou un changement l'amène à les suspecter. Ces persécutions l'épuisent physiquement et psychologiquement.

L'errance de Jérôme, l'amas de matériels et d'objets dans sa cour vient aussi témoigner de l'habitat comme espace symptôme et de la difficulté à habiter pour ces personnes. Le fait de jeter les objets par la fenêtre peut traduire un rituel lié aux pensées délirantes de Jérôme. Il n'a pas d'explication rationnelle à ce geste. Il doit les jeter. Jérôme présente des difficultés à investir son logement et à se poser. Il le quitte régulièrement et erre dehors pendant des heures voire plusieurs jours. Cette errance peut être liée à l'état maniaque caractérisé par une hyperactivité et une fuite des idées. Jérôme va et vient. Il est en perpétuel mouvement.

Je suis partie de ces trois situations pour montrer comment l'habitat pouvait traduire l'état psychique des personnes. Cet état se retrouve dans les manières dont les personnes habitent leur logement.

« La gestion aberrante des objets et des espaces est le reflet de la vie intérieure, plus ou moins perturbée, de ces personnes. Le domicile sert d'espace symptôme pour exprimer les souffrances ou les tensions internes dont l'occupant est la proie, soit de prothèses défensives pour les maîtriser »<sup>2</sup>.

Les troubles de la pensée et/ou de la personnalité ont des incidences directes sur les comportements, les compétences quotidiennes, habitudes et sur la qualité de vie de la personne au sein de son logement. Les symptômes dont souffrent les personnes prennent corps et vie dans l'espace de l'habitation. Ils entraînent diverses situations comme l'incurie (accumulation d'objets), l'errance, l'enfermement, le repli sur soi, des rituels... L'habitation comme reflet de la personnalité est un espace miroir. Il peut nous apporter des indications, des signes sur l'état psychique de la personne.

---

2. Elia Djaoui, *op. cit.*, p. 195.

## LE RAPPORT À L'ESPACE, IMAGE DU CORPS ET CONSCIENCE DE SOI

Le rapport de l'homme à l'espace est intimement lié à l'image du corps.

« Chez chacun de nous, l'image que nous avons de notre corps est projetée sur l'habitation. Celui-ci est façonné par cette image »<sup>3</sup>.

L'appropriation de l'espace dépend ainsi de l'image consciente et inconsciente que nous avons de notre propre corps.

L'image de notre corps est une image extérieure et intérieure. L'image extérieure, c'est ce que l'on perçoit de notre corps quand on se regarde dans un miroir. Cette image est aussi alimentée par le regard des autres et ce qu'ils nous renvoient de notre propre corps. L'image intérieure, c'est ce que l'on ressent de soi-même et de ce corps intérieurement.

« Le corps est le support essentiel de l'identité du sujet qui le sent comme sien et à autrui qui le reconnaît comme représentant l'individu »<sup>4</sup>.

L'image du corps est en perpétuel remaniement. Elle évolue, se modifie au travers des expériences vécues par le sujet depuis sa toute petite enfance et au cours de son existence. L'image du corps participe au développement de la conscience de soi qui peut être définie comme la capacité à se voir et à se reconnaître soi, en tant que sujet propre différencié des autres et du monde. La conscience de soi englobe la perception de son propre corps et de sa propre personnalité.

Au travers des ouvrages que j'ai pu consulter notamment de psychopathologie de l'adulte, j'ai pu voir que les troubles psychiques des personnes pouvaient venir modifier l'image du corps et de la conscience de soi. On parle d'expérience vécue du corps. Les bouffées délirantes, les hallucinations, des états dépressifs, de grande anxiété peuvent entraîner une modification de la perception de l'image du corps avec la sensation par exemple d'une transformation ou d'un envahissement interne du corps. Face à une situation générant une crise d'angoisse pour la personne, on peut observer des manifestations somatiques. L'angoisse passe, se fixe et se vit à l'intérieur du corps. La personne peut être envahie par des impressions de vide, de nœud et de bouillonnement dans

---

3. Alberto Eiguer, *op. cit.*, p. 7.

4. Thérèse Lemperière, *op. cit.*, p. 21.

le corps. Elle peut éprouver des sensations de chaud, de froid et avoir des difficultés à respirer se sentant comme étouffée, oppressée.

Le phénomène de dépersonnalisation qui peut être vécu par les personnes amène lui aussi à une modification de la perception de son corps et de soi-même.

« La dépersonnalisation est le sentiment de n'être plus soi-même, de perdre son identité corporelle (désincarnation), ou psychique (désanimation), ou perdre la conscience de sa propre personnalité (dépersonnalisation proprement dite) »<sup>5</sup>.

Les personnes éprouvent la sensation d'un corps propre qui ne leur appartient plus. Elles deviennent comme étrangères à celui-ci. Ce phénomène peut s'accompagner d'une déréalisation et d'une distorsion de la réalité. Le réel est perçu comme lointain. Le monde leur apparaît bouleversé, changé. Les personnes ont l'impression d'être dans un rêve c'est-à-dire détaché de toute réalité. La dépersonnalisation peut être observée dans les névroses et dans les psychoses. Elle sera vécue différemment selon les pathologies. Les symptômes sont différents.

Dans les névroses, les personnes conservent l'unité du corps contrairement aux psychoses où l'unité du corps est altérée. Le corps peut être vécu comme morcelé c'est-à-dire séparé dans les deux cas mais dans les psychoses il n'y a pas de lien entre les parties et le tout. Chez les personnes souffrant de psychoses et notamment de schizophrénie, le corps n'est pas ressenti comme unifié formant un tout rassemblé. Ce qui amène les personnes à se contempler dans le miroir et à se toucher les mains, le visage. Ces gestes témoignent d'un besoin de réassurance où les personnes cherchent à vérifier les limites de leur moi corporel. Cette image d'un corps détruit entraîne une difficulté de différenciation entre ce qui est moi et non moi (l'autre, le monde).

Cette distinction de ce qui intérieur et extérieur fait référence à des expériences précoces vécues dans l'enfance où le tout petit au départ n'a pas conscience de son propre corps. Il est dans l'illusion de la toute-puissance, tourné sur lui-même. Les parties de son corps sont morcelées et ne forment pas un tout unifié. Puis, il va peu à peu prendre conscience des éléments qui existent autour de lui, des autres, des limites de son propre corps et de lui-même. Lacan utilisera le stade du miroir chez l'enfant pour évoquer ce stade où l'enfant fait la distinction entre le moi et le non-moi. C'est un temps important où il découvre qui il est.

---

5. Quentin Debray, *op cit*, p. 69.

Devant le miroir, porté par un tiers, l'enfant va faire des va-et-vient entre le reflet du miroir et le corps physique de la personne. Il va découvrir par ce mouvement que le reflet en face est celui de la personne qui le porte puis que l'autre reflet est le sien. Il va percevoir son corps comme un tout à partir de ce qu'il voit et la confirmation de ce que l'autre voit de lui. Il va ainsi prendre conscience de sa propre existence et de celle de l'autre différenciée de la sienne. Cette étape permet à l'enfant d'éprouver et de ressentir les limites de son corps. Ce détour par cette expérience précoce permet de voir comment l'enfant réalise sa propre perception et le lien prégnant entre l'unité du corps, la conscience de soi et des autres. Des études sur les origines de la schizophrénie font référence à ces expériences. La perception d'un corps non unifié chez les personnes souffrant de schizophrénie renverrait à ce stade. Suivant les courants de pensée et les points de vue, certains auteurs évoquent la possibilité d'une « régression » à ce stade. D'autres énoncent l'idée selon laquelle les personnes n'auraient pas passé ce stade de manière satisfaisante au cours de l'enfance.

Ces réflexions autour du corps me permettent de voir que la conscience de soi est liée à l'image du corps et à son unité. La sensation d'un corps morcelé amène des difficultés dans la différenciation de ce qui est intérieur et extérieur, la distinction de soi et de l'autre ainsi que dans le rapport à l'espace et à sa maîtrise dans la mesure où corps et espace sont indissociables. L'image que nous avons de notre propre corps influence la manière dont nous allons aménager, construire et habiter notre espace d'habitation.

D'un point de vue plus « poétique », on emploie souvent la métaphore du corps pour évoquer la maison. Le toit et le grenier symbolisent la tête et la pensée. Les fenêtres, les yeux. La porte, la bouche. On parle du cœur de la maison pour pointer le centre qui rassemble les membres du foyer. Il y a un intérieur et un extérieur. L'intérieur désigne l'intime et l'extérieur renvoie au public. Le corps du schizophrène est traversé par des voix, des paroles venant de l'extérieur qui lisent dans ses pensées, lui donnent des ordres, le persécutent... Pour d'autres, il est envahi et habité d'angoisses, de sensations de vide, de plein, de va-et-vient et d'effervescence... Métaphoriquement, comment habiter la maison quand on présente des difficultés à habiter son propre corps, à habiter en soi, à séparer l'intérieur de l'extérieur ? Les cloisons viennent elles aussi à être traversées par ce qui vient d'ailleurs et envahies par les angoisses archaïques de son habitant n'assurant plus un sentiment de sécurité au sein des murs de l'habitation. Les limites de la maison deviennent floues et la fonction contenante de celle-ci en est entravée.

« La capacité d'habiter « chez soi » dépend de la faculté à habiter « en soi ». »<sup>6</sup>.

Par cette réflexion autour de l'image du corps, de la conscience de soi, du rapport à l'espace et d'une conception de l'habiter comme un prolongement de la personnalité, je peux voir que la difficulté d'être soi et d'habiter en soi vient altérer la capacité à habiter chez soi, de s'approprier un espace, maîtriser ses limites et de se sentir en sécurité.

Après m'être intéressée à la première dimension de l'habiter : soi, je vais maintenant me pencher sur la deuxième : les autres. Être et habiter, c'est aussi cohabiter, se montrer et exister aux yeux des autres.

---

6. Florence Bouillon, *op. cit.*





## Chapitre 6

---

# Habiter « chez-soi » et habiter ensemble

« Lorsque l'on est soi-même « malade du lien social », il est d'autant moins simple d'habiter »<sup>1</sup>.

QUAND ON ÉVOQUE le handicap psychique, on parle essentiellement de pathologie du lien. La conséquence majeure de ce handicap est une perturbation de la relation entre la personne et son environnement. Or, habiter c'est aussi partager un bout de territoire avec d'autres et vivre ensemble. C'est établir une relation entre soi et l'environnement qui nous entoure. Dans cette sous-partie, j'aborderai le trouble de la communication, de l'expression et de la relation aux autres dans l'expérience de l'habiter. Ces troubles entraînent de la solitude et un isolement social. Ils peuvent générer du rejet et de la stigmatisation.

---

1. Sabine Visintainer, *op. cit.*, p. 5.

## COHABITER, COMMUNIQUER ET VIVRE ENSEMBLE

Habiter, c'est cohabiter.

« La cohabitation implique le partage des espaces de vie, des espaces d'articulation et des espaces publics : c'est le fait de « voisiner », c'est-à-dire de mettre en scène et confronter les différentes cultures de l'habiter entre des personnes ou des familles de provenance sociales et cultures diverses, qui n'ont pas choisi d'être ensemble ni de se fréquenter, tout en trouvant une grande proximité physique »<sup>2</sup>.

En s'inscrivant sur un bout de territoire, les personnes sont amenées à partager des espaces, à se montrer et être confrontées aux autres. Les relations avec le voisinage dans l'expérience de l'habiter des personnes en situation de handicap psychique révèlent certaines difficultés.

Il n'est pas toujours aisé pour ces personnes d'entrer en relation. Les pathologies psychiatriques induisent des difficultés dans la communication verbale et non verbale.

« Chaque sujet a sa façon de s'exprimer, mais nombreuses sont les particularités stylistiques qui colorent tel ou tel état pathologique »<sup>3</sup>.

La manière de s'exprimer peut revêtir différentes formes. Le langage peut être très dynamique, les phrases s'enchaînent, sans lien entre elles et le ton est expressif, théâtralisé et plein de fantaisie. Le langage peut tourner autour d'un même thème (graphorrhée), prendre la forme d'une suite de mots incohérents (vergibération). Le langage peut au contraire être pauvre, la parole se fait rare et le ton est monotone, froid et terne. Lors d'états dépressifs ou chez les schizophrènes dits catatoniques, on peut observer un mutisme.

« Le mutisme correspond à l'absence de production verbale »<sup>4</sup>.

La personne n'arrive pas à produire un son, aucun mot ne sort de sa bouche comme si elle avait perdu sa voix. J'ai choisi de présenter ces différents exemples pour montrer combien la communication peut être rendue difficile. Le discours peut devenir incompréhensif, incohérent pour l'interlocuteur. Dans certaines pathologies, les expressions du

---

2. « Habiter » (dossier), *op. cit.*, p. 17.

3. Quentin Debray, *op. cit.*, p. 64.

4. Quentin Debray, *op. cit.*, p. 65.

visage, la manière de se tenir peut être en décalage avec le discours tenu. L'humour et l'utilisation du second degré peuvent être mal interprétés par les personnes souffrant de handicap psychique moins sensibles à ce type de discours. Ils peuvent devenir source de méfiance et de fausses interprétations. Constituant la base de toute relation sociale, la communication peut constituer un frein dans de « bonnes » relations avec le voisinage. Les personnes renvoient souvent un sentiment d'étrangeté, de bizarrerie dans la manière dont elles bougent et s'expriment. La difficulté à se mettre à la place de l'autre, à écouter l'autre renforcée par le fait de rester bloqué sur un même thème, sur sa propre préoccupation, entrave la relation à l'autre.

Les idées délirantes viennent aussi perturber le discours et par conséquent les relations avec le voisinage. Le voisin est souvent pris pour cible. Chez André, il fait partie intégrante de ses pensées délirantes. Le voisin est vécu comme persécuteur. C'est celui qui s'introduit chez lui en son absence, épie ses moindres faits et gestes, vole sa nourriture, boit son café. Il devient responsable de chaque changement observé du quotidien.

« Il possède, en effet, cette caractéristique particulière d'offrir un visage contradictoire : semblable et étranger, proche et lointain, présent et absent »<sup>5</sup>.

Selon Elian Djaoui dans son ouvrage intervenir au domicile, le voisin occupe une place contradictoire. C'est celui qui est proche de nous par la proximité de l'habitation et en même temps lointain car je ne connais rien de lui. Il a cette capacité à être présent même en mon absence. Il devient pour les personnes un double et en même temps un étranger. Il remet en question l'identité propre de la personne. Dans les propos d'André sur ce voisin, on peut percevoir cette confusion. Il est à la fois partie intégrante de sa personnalité et étranger à lui par sa nomination. Les pensées délirantes fondent des jugements erronés chez les personnes. Étant persuadé de ces intrusions, André est allé porter plainte à plusieurs reprises. Il se rend régulièrement chez ses voisins à des heures inappropriées. Ces visites et ses suspicions rendent les relations de voisinage tendues et conflictuelles.

Sur ce thème de la cohabitation, on peut aussi évoquer la problématique du « squat ». Jérôme héberge chez lui depuis plusieurs semaines un jeune homme qu'il a rencontré dans la rue. Quand on évoque ce sujet avec lui, il se dit être dans une situation contradictoire. Il souhaite aider

---

5. Elian Djaoui, *op. cit.*, p. 199.

ce jeune homme qui a l'âge d'être son fils. En même temps, il prend peu à peu conscience que celui-ci « vit sur ses économies » et que la cohabitation ne peut pas continuer dans ce sens. Le jeune homme profite de sa gentillesse. Jérôme partage avec lui sa nourriture et ses cigarettes et se retrouve en milieu de semaine les poches vides devant attendre environ trois jours avant de recevoir ses sous. Jérôme ne sait pas quoi faire et a du mal à prendre position. Cette situation pose la question du « squat » et de la fragilité des personnes accompagnées. Certaines personnes peuvent profiter de leur « vulnérabilité ».

## QUAND HABITER SIGNIFIE S'ENFERMER

Certains « états » amènent les personnes à s'enfermer chez elle. Le logement vient assurer un rôle protecteur face aux intrusions de l'extérieur. Dans les états dépressifs, la personne va se cloîtrer chez elle, refusant de sortir. Elle va repousser toute intrusion extérieure au sein de son domicile. La personne se coupe du monde extérieur. Cette observation pose la question de l'intrusion au sens plus large. Chez certaines personnes, la visite d'un tiers tel qu'un membre de la famille, une connaissance ou un éducateur d'un SAVS peut être vécue comme une intrusion et devenir la source d'une forte angoisse.

Hadrien, pour qui les espaces publics et la rencontre avec d'autres qu'il ne connaît pas l'angoissent, le domicile est alors rassurant. Néanmoins, cette fonction protectrice de l'habitat peut conduire à un retrait total. Il est utilisé pour éviter la confrontation avec l'extérieur. La difficulté à nouer des relations, à aller vers l'extérieur dans certains cas peut engendrer un isolement social. On retrouve aussi chez Hadrien la difficulté d'entrer en relation avec les voisins. Les bruits, les allers et venues sont vécus comme intrusifs et sont sources d'une hostilité et d'une agressivité à leur égard. Il n'est pas toujours facile de vivre-ensemble.

## LA QUESTION DU REJET ET DE LA STIGMATISATION

Les comportements liés aux pathologies psychiatriques peuvent entraîner un rejet et une stigmatisation de ces personnes. Habiter, c'est aussi se montrer. Les manières d'habiter des personnes transparaissent à l'extérieur et au regard de l'environnement qui entoure l'habitation. Les volets fermés, les cris, l'état de dégradation du logement, l'amas de déchets et de matériels en tous genres, les odeurs sont d'autant

de détails qui peuvent être perçus par les voisins. Ces comportements amènent à une incompréhension car habiter, c'est aussi répondre à des normes sociales. La vie au sein d'un quartier demande à ses habitants de respecter certaines valeurs, pratiques et usages. Les comportements des personnes souffrant de handicap psychique peuvent être interprétés comme des transgressions et être perçus comme inacceptables dans une vie en collectivité.

L'annonce de la maladie et la méconnaissance des pathologies psychiatriques peuvent aussi entraîner un rejet de ces personnes, alimentées par la médiatisation et les images peu valorisantes : violence, agression, suicide, folie, danger...

La relation à l'autre et plus largement à l'environnement qui entoure la personne englobe différents éléments qu'est la manière d'entrer en relation avec l'autre, de s'habiller, de se mouvoir, de parler, de s'exprimer mais aussi de prendre en compte l'autre en tant que sujet différencié, de respecter certaines normes de vie en société. Ces éléments sont plus ou moins altérés chez les personnes présentant des troubles psychiques et mettent à mal la permanence du lien. Les personnes présentent des difficultés à nouer et à maintenir ses liens.

Dans cette deuxième partie, je me suis attachée à présenter les difficultés que peuvent rencontrer les personnes dans l'expérience de l'habiter et que j'ai accompagnées au cours de ce troisième stage au sein d'un SAVS. J'ai souhaité partir de quelques situations concrètes permettant à tous d'approcher ce que ces personnes peuvent vivre au quotidien dans leur logement.

J'ai pu voir que le logement est un espace miroir qui reflète la personnalité plus ou moins perturbée de ces personnes. Dans ce sens, il peut apporter des signes, des éléments dans le travail d'accompagnement de l'éducateur. Habiter, c'est aussi faire l'expérience de vivre ensemble. Les situations et mes réflexions autour de l'habiter révèlent une difficulté à habiter avec les autres et à accueillir l'autre. La fonction de sécurité, de protection entre l'intérieur et l'extérieur est remise en question dans ces expériences.

En prenant pour appui sur le contexte d'émergence des SAVS et ses missions ainsi que sur l'expérience de l'habiter des personnes présentant des troubles psychiques, comment l'éducateur peut-il accompagner ces personnes à habiter leur logement ? Comment peut-il leur permettre de se constituer un « chez soi » et de se sentir véritablement chez elles ?



## PARTIE 3

---

# RENDRE POSSIBLE LA QUÊTE D'UN VÉRITABLE « CHEZ-SOI »

**L**A DIFFICULTÉ d'habiter en soi des personnes souffrant de handicap psychique a des incidences directes sur la capacité à habiter chez soi. Les situations observées sur les conditions d'occupation du logement par les personnes peuvent révéler des situations d'incurie, de vide, de plein, d'angoisse, d'étouffement et de persécution. Ils peuvent présenter des difficultés à accueillir l'autre, à échanger et à « voisiner ». Ces difficultés les amènent à se renfermer peu à peu, par repli défensif ou par « rejet », à l'intérieur de leur domicile ou à fuir, à errer à l'extérieur de celui-ci. L'une des missions principales du SAVS est de favoriser le maintien des personnes dans leur milieu de vie et leur insertion dans la cité. Comment l'éducateur spécialisé peut-il aider les personnes à se maintenir et à conserver leur logement au vu des difficultés qu'elles rencontrent ? Comment peut-il leur permettre de (re)trouver une place de citoyen ?



Dans cette troisième partie, je vais proposer un premier projet autour de cette dimension de « l'habiter » sous forme de pistes de réflexion qui peuvent varier et à adapter suivant la situation et les capacités des personnes accompagnées par le service. Je souhaite apporter des éléments qui permettent de répondre à la question suivante : comment l'éducateur spécialisé peut-il aider les personnes à habiter leur logement ? Je prendrai en compte les deux axes de l'habiter que j'ai développé précédemment : soi et les autres. Dans la première partie de mon mémoire sur l'expérience de l'habiter et les personnes en situation de handicap psychique, j'ai développé dans une sous-partie les difficultés rencontrées dans l'accès à un logement décent et indépendant. Il me semble essentiel de revenir sur cette deuxième dimension : l'action de « se loger » qui se veut être la base d'un accompagnement vers l'autonomie. Certaines personnes accompagnées par le service envisagent de s'installer dans un logement. Comment favoriser l'accès aux personnes à un logement calme et sécurisant compte tenu de leur problématique ? Pour cela, je proposerai un deuxième projet autour d'un travail de médiation avec les bailleurs. Comment l'éducateur spécialisé peut-il engager ce type de projet ? Quels en sont les objectifs ? À quelle place s'engage-t-il ? Comment intègre-t-il les personnes dans ce type de projet ?

## Chapitre 7

---

# « Pouvoir habiter »

### Un travail d'accompagnement à l'appropriation de son logement et à la rencontre de l'autre

« La maison doit être solide pour pouvoir nous contenir, c'est-à-dire « dure » et « étanche et fermée à l'extérieur », pour nous rassurer en délimitant un espace qui nous permet de nous sentir à l'aise, mais elle doit être « souple » et « ouverte » pour nous aider à développer nos activités de manière adéquate sans nous couper du monde avec lequel notre communication reste essentielle »<sup>1</sup>.

**Ê**TRE CHEZ-SOI signifie être dans sa maison. Se constituer un chez-soi révèle des capacités à pouvoir habiter et ainsi être « maître » de ses lieux. En se basant sur la citation exposée ci-dessus, je peux voir que la maison et le fait de l'habiter revêtent plusieurs fonctions : contenance, protection, délimitation intérieur-extérieur, ouverture vers l'extérieur, communication... Je m'appuierai sur ces fonctions pour déterminer les objectifs d'un travail d'accompagnement autour de l'habiter auprès des personnes souffrant de handicap psychique. Je vais exposer des pistes de réflexions qui sont mises en œuvre par le service et dans lesquelles j'ai pu m'engager dans le cadre de mes accompagnements et d'autres que je proposerai en tant qu'éducatrice spécialisée et qui me semblent pertinentes à développer auprès des personnes accueillies.

---

1. Alberto Eiguer, *op. cit.*, p. 9.

## LES FONCTIONS DE L'HABITER COMME OBJECTIF DANS UN ACCOMPAGNEMENT À « POUVOIR HABITER »

En tant qu'éducatrice spécialisée, aider les personnes en situation de handicap psychique à pouvoir habiter, c'est :

- leur permettre de s'approprier, d'investir et de maîtriser un espace,
- leur permettre de délimiter l'intérieur de l'extérieur,
- leur permettre de se constituer un « chez-soi » contenant et protecteur,
- leur permettre de s'ouvrir vers l'extérieur, accueillir l'autre et de développer leur « hospitalité ».

À partir de ces fonctions de l'habiter comme objectif dans un accompagnement à « pouvoir habiter » et de mes réflexions sur l'expérience de l'habiter et les personnes présentant des troubles psychiques, je peux dégager deux finalités. La première serait : aider les personnes à reconstruire leur identité et la deuxième : aider les personnes à retrouver une place de citoyen.

### **Favoriser la construction d'une identité propre**

Le chez-soi peut être vu comme le résultat d'un processus d'appropriation de l'homme sur l'espace de l'habitation. Mon rôle premier en tant qu'éducatrice spécialisée est de permettre et faciliter ce processus. En arrivant dans un lieu, je peux aider la personne à s'établir. L'appropriation se réalise par l'investissement dans un logement. Je pourrais alors accompagner la personne à aménager ses espaces. En investissant l'espace de l'habitation, la personne va les rendre siens. Ce processus d'appropriation va participer à la construction de son identité puisque « l'espace est étudié comme structurant l'identité des individus, comme composante de la personnalité »<sup>2</sup>. En le possédant, l'espace appartient à la personne et fait partie intégrante de soi.

En aidant la personne à aménager son logement, cela va créer des espaces et lui permettre d'en déterminer les limites.

« Habiter est un acte constituant. Il structure l'espace de soi et des autres. Il dispose d'un dedans et d'un dehors, ce qui m'appartient et ce qui appartient à autrui »<sup>3</sup>.

---

2. Marion Segaud, *op. cit.*, p. 68.

3. « Habiter » (dossier), *op. cit.*, p.29

La structuration de l'espace favorise la différenciation moi non moi. La distinction de ce qui relève du privé et ce qui relève du public qui fait défaut chez les personnes peut être travaillée à partir du processus d'appropriation. Cela vient consolider l'intériorité de l'habitation.

« Seule l'intériorité est radicalement protectrice »<sup>4</sup>.

En ce sens, l'appropriation du logement a aussi pour effet de renforcer le sentiment de sécurité. La création d'un espace délimité à soi favorise ce sentiment. En aidant la personne à pouvoir habiter, à se constituer un espace d'intériorité, je viendrais encourager la création d'une enveloppe protectrice et contenant, ce qui permettra à la personne de se ressourcer.

L'habitation est un prolongement de la personnalité de la personne. En agissant sur celle-ci, on peut venir renforcer l'identité et la personnalité de la personne. En effet, « l'homme habite et est habité par son habiter »<sup>5</sup>. Le logement peut être vu comme un outil « thérapeutique » dans la construction de soi. En déposant un peu de soi sur les murs de l'habitation, ce geste renforce la personnalité de l'habitant. L'intérieur de l'habitation devient l'intériorité de la personne et vice-versa. Agir sur l'intérieur permet alors d'agir sur l'intériorité. Marion téléphone au service. Je décroche. Elle me dit qu'elle loge actuellement chez ses grands-parents et qu'aujourd'hui, elle se sent bien. Elle m'explique qu'elle vient de ranger sa chambre et me dit « c'est moins le bordel dans ma tête ». Ce court témoignage vient renforcer l'idée du logement comme un outil dans la reconquête de soi. En soutenant les personnes dans l'aménagement de leur logement, cela peut les aider à être mieux et à apaiser certains troubles.

### **Retrouver une place de citoyen**

En s'appropriant un espace qui devient sien, la personne vient à maîtriser un bout de territoire. Cette maîtrise vient lui accorder une place au sein de la cité. Lorsque j'aide une personne à (ré) investir son logement, je lui permets de retrouver une place de citoyen.

La constitution d'un espace d'intériorité assurant des fonctions protectrices et contenant vient favoriser l'ouverture sur le monde extérieur. Le fait de pouvoir se ressourcer, de vivre son intimité de se sentir en sécurité

---

4. André Sauvage, *Les habitants : de nouveaux acteurs sociaux*, Paris, L'Harmattan, 1992, p. 144.

5. Bernard Salignon, *Qu'est-ce qu'habiter ? Réflexions sur le logement social à partir de l'habitat méditerranéen*, Nice, Z'Éditions, p. 34.

chez soi permet d'affronter plus sereinement l'extérieur. L'espace à soi que l'on maîtrise vient à favoriser l'accueil de l'autre. Par le travail de différenciation de ce qui relève de l'intérieur et ce qui relève de l'extérieur soutenu par l'intervention de l'éducateur, la personne peut tendre à développer son hospitalité.

« Être hospitalier ce n'est pas faire les simagrées d'une réception, c'est aborder sereinement l'espace de l'entre-deux, ou de la rencontre peut se passer, de la rencontre entre l'un et l'autre »<sup>6</sup>.

L'accompagnement que je peux engager avec les personnes autour de l'appropriation et de la délimitation des espaces leur permet d'être plus à même d'accueillir et d'échanger avec l'environnement qui les entoure. On ne choisit pas ses voisins, mais on peut aider les personnes à se sentir plus à l'aise dans l'espace public. Dans ce sens, mon rôle est de transmettre aux personnes les codes et les usages du vivre-ensemble. En tant qu'éducatrice spécialisée, je peux faciliter la rencontre avec l'extérieur et l'intégration dans la cité.

Après avoir développé les deux finalités d'un accompagnement à « pouvoir habiter », je vais maintenant suggérer des moyens permettant de répondre aux objectifs.

## LES MOYENS, COMMENT INVESTIR L'ESPACE ET ALLER À LA RENCONTRE DE L'AUTRE

Pour répondre aux objectifs explicités ci-dessus et favoriser l'appropriation du logement ainsi que l'insertion dans la cité de la personne, je vais proposer différents moyens sous deux niveaux : matériel et symbolique.

### **Un ensemble de pratiques « matérielles »**

#### *Bricoler, Décorer*

La décoration et le bricolage participent à l'investissement de l'espace et à sa maîtrise. Ces gestes ont pour fonction première de rendre le logement habitable et vivable. En déposant ses objets personnels et familiaux, la personne va structurer l'espace de son habitation. Selon Alberto Eiguer dans son ouvrage, *l'inconscient de la maison*, « l'objet

---

6. Daniel Sibony, *Entre-Deux : l'origine en partage*, Paris, Seuil, 1991, p. 251.

créé l'espace »<sup>7</sup>. L'action sur les objets contribue à la construction des espaces vécus. Ces gestes viennent aussi marquer le caractère personnel et privé du lieu de vie de la personne. Elian Djaoui dans son ouvrage intervenir au domicile perçoit les objets décoratifs comme des extensions du moi du sujet. En choisissant ses propres objets et en les entreposant dans les espaces de l'habitation, la personne vient à identifier son territoire.

« Le décor domestique devient une mise en scène de soi »<sup>8</sup>.

La personne renforce ainsi sa propre identité et son histoire. Les murs et les coins de l'habitation reflètent la personnalité de la personne et lui renvoient.

Pour permettre à la personne de s'approprier ses espaces, je peux l'accompagner dans ce travail d'investissement. Antoine vient de s'installer dans appartement après une longue période d'hospitalisation. Il a meublé son appartement et vient de recevoir un canapé et un fauteuil en cuir noir choisis par ses soins, accompagné de son éducateur référent. Il souhaite maintenant remplir ses murs blancs avec quelques cadres et photos. Accompagner les personnes dans un projet d'installation dans un logement, c'est pouvoir aussi les aider à l'investir c'est-à-dire à le décorer et permettre ainsi aux personnes de déposer un peu d'elles-mêmes à chaque mur et à chaque coin. J'ai pu accompagner les personnes dans l'achat d'objets fonctionnels et personnels. En échangeant autour de ses achats, je permets aussi l'émergence de goûts esthétiques propres à chaque personne. Ce que j'aime et je n'aime pas. Ce que je trouve beau et ce que je ne trouve pas beau. Plutôt classique, baroque, rock ou tendance. J'ouvre la possibilité pour la personne de faire ses propres choix et d'affirmer ainsi sa propre personnalité, fragilisée par les troubles psychiques.

Le bricolage et l'action sur l'espace contribuent aussi à renforcer la personnalité propre de la personne. Les services de l'association ouvrent des espaces à la création notamment au GEM où un atelier sculpture et peinture a été mis en place par deux animateurs et des usagers. L'association mène des réflexions sur la question du logement et souhaite développer l'entraide entre les personnes.

---

7. Alberto Eiguier, *op. cit.*, p. 60.

8. Elian Djaoui, *op. cit.*, p. 125.

« Le bricolage dans les appartements, permet de tisser du lien avec le sujet en souffrance, mais aussi par ricochet l'aide à tisser lui-même d'autres liens, dans le social, à partir d'une autre place »<sup>9</sup>.

En s'appuyant sur les compétences des éducateurs et celles des usagers, il a été proposé chez des usagers de venir peindre ou retapisser les murs. Ces pratiques favorisent la rencontre et la solidarité entre les personnes.

« Ce tissage fait « tenir » l'usager, là où il a eu béance et trou dans le réel du fait de l'irruption des troubles psychotiques »<sup>10</sup>.

Il développe le réseau personnel de la personne qui est fragilisé par la maladie.

### *Ranger, Nettoyer*

Les pratiques quotidiennes viennent elles aussi marquer l'espace de l'habitation. Le terme habitude vient d'habiter. Être et vivre dans sa maison, c'est aussi développer des habitudes. Les habitudes sont des manières d'être et ce qui se répète régulièrement. Instituer des habitudes avec la personne permet de structurer le temps.

« La demeure aussi donne sur le temps (...) demeurer, à l'origine, c'est tarder, rester plus longtemps qu'il ne faut (...) »<sup>11</sup>.

On retrouve dans l'habiter cette notion de temps. Instaurer de la répétition et des habitudes favorise l'ancrage de la personne dans son lieu d'habitation.

Au-delà de rendre propre et habitable le lieu de vie, l'entretien a une autre fonction. C'est aussi une mise en ordre de soi-même.

« Nettoyer, ranger par exemple, participe à ces actions renouvelées dans le temps, dont l'objectif n'est pas de rendre propre mais d'instituer un rapport au monde et à l'autre »<sup>12</sup>.

---

9. « Logement, accompagnement et troubles psychiques », *Pratiques en Santé mentale*, n°4, (Novembre 2011), p. 32.

10. *Ibid.*, p. 32.

11. Daniel Sibony, *op. cit.*, p. 249.

12. Marion Segaud, *op. cit.*, p. 90.

La mise en ordre d'un espace peut avoir des influences sur le sentiment d'être soi.

Accompagner les personnes dans l'entretien de leur logement, c'est aussi leur permettre d'être bien chez elle et de montrer une image relativement maîtrisée de soi. André a sollicité les services de l'association. L'état de dégradation de son logement lui est insupportable. Il souhaiterait que celui-ci soit en ordre et pouvoir ainsi accueillir les personnes dans un logement propre. Il exprime son désarroi et le fait de ne pas pouvoir lui-même ranger son logement. Se trouvant dans l'incapacité de le faire, il vient demander de l'aide au service. De plus, cela influe sur son comportement au foyer et avec les personnes accueillies. En s'appuyant sur le réseau de l'association, nous avons pris contact avec l'éducateur référent d'André auprès d'un service d'aide à domicile. Nous avons rencontré la directrice et la personne qui va effectuer les heures de ménage chez André afin que son intervention se passe dans les meilleures conditions au vu de la pathologie psychiatrique d'André. Cette situation pointe la difficulté des personnes à effectuer certaines tâches de la vie courante. Mon rôle dans cette situation est d'échanger avec la personne sur ses difficultés et de trouver avec elles des solutions. J'ai pu proposer par la suite la mise en place d'une aide ménagère et faire les démarches avec la personne. L'intervention d'un service extérieur peut venir compléter l'accompagnement de la personne. La rencontre avec les services d'aide à domicile facilite l'entrée en relation entre la personne qui va intervenir au domicile et l'usager. Avec l'éducateur référent, nous sommes venus nous positionner comme tiers.

### *Sortir, Tisser du lien*

Après avoir accompagné la personne dans l'appropriation de son logement et dans la constitution d'un « chez-soi » remplissant toutes ses fonctions, mon rôle en tant qu'éducatrice spécialisée est d'aider les personnes à se (re)socialiser. Pour certaines personnes comme Hadrien où le domicile est un refuge face au danger que représente tout ce qui relève de l'espace public, les propositions de sorties par l'éducateur peuvent favoriser son ouverture sur l'extérieur. Elles peuvent prendre la forme d'accompagnement individuel ou collectif. L'éducateur référent d'Hadrien a débuté un accompagnement autour de ses achats. L'objectif à long terme est qu'Hadrien puisse se déplacer seul et aller effectuer ses achats par exemple au bureau de tabac, à la pharmacie. C'est un accompagnement qui se fait par étapes. Au départ, l'éducateur fait le trajet avec Hadrien et l'accompagne jusqu'à la caisse du magasin puis peu à peu se met en retrait, attend devant le magasin, attend dans la



voiture pour arriver progressivement à ce qu'Hadrien réalise seul ces gestes de la vie courante. En parallèle, il lui est régulièrement proposé de participer aux sorties, repas organisés par le GEM. Il reste néanmoins encore difficile pour Hadrien d'envisager de se rendre seul sur les lieux même s'il n'est pas en terre inconnue, connaissant le chemin et les participants de ces rassemblements.

Pour permettre aux personnes de s'intégrer dans la vie de la cité, l'association participe à de nombreuses manifestations qui ont lieu au sein des murs de la ville et/ou dans la région. Elle tend à favoriser la présence des personnes accompagnées s'appuyant sur leurs compétences et leur envie de participer à la vie de la cité. Mon rôle dans cette volonté d'intégration des personnes est de m'informer de ces différentes manifestations, de les proposer aux personnes et d'organiser par la suite avec celles qui sont intéressées la sortie. J'ai pu participer au cours de ce stage à des sorties collectives. Dans un accompagnement au maintien dans un logement, ces actions peuvent se situer au sein du quartier de la personne. Aujourd'hui, les rencontres tendent à se développer à ce niveau. La participation des personnes dans ces pratiques renforce leur place dans la société.

### **Parler et donner du sens**

#### *Évoquer son « habitat intérieur »*

« L'homme construit aussi par ses langues, les cadres nécessaires à la maîtrise conceptuelle de l'espace »<sup>13</sup>.

La maîtrise de l'espace de l'habitation passe aussi par le langage. Dans un accompagnement à pouvoir habiter, je peux ouvrir des espaces d'écoute et de parole où la personne pourrait évoquer son « habiter ». Parler permet de donner du sens c'est-à-dire de la signification aux lieux que l'on habite. Lorsque l'on nomme son lieu de vie, on le fait exister.

« Parler est aussi une manière d'habiter »<sup>14</sup>.

Pour cela, je peux m'appuyer sur le concept d'habitat intérieur d'Alberto Eguier que j'ai énoncé précédemment dans ma première partie. L'habitat intérieur est une représentation inconsciente de l'espace

---

13. Marion Segaud, *op. cit.*, p. 73.

14. *Ibid.*, p. 72.

habitable. Chaque personne a une manière singulière de se le représenter. L'habitat intérieur remplit cinq fonctions : contenance, identification, continuité historique, créatrice et esthétique. Suivant les personnes, ces fonctions sont plus ou moins assurées. Néanmoins, elles peuvent se substituer l'une à l'autre. Alberto Eiguer perçoit ce concept d'habitat intérieur comme un guide avant une installation. C'est la représentation inconsciente de l'habitat ainsi que les objets que l'on choisit de déposer dans la maison qui vont nous permettre d'aménager, d'investir et de s'approprier les lieux. En partant des cinq fonctions que remplit l'habitat intérieur, évoquer avec la personne son habiter, c'est parler du sentiment d'être en sécurité ou non chez elle, de son histoire familiale et personnelle, du choix des objets et de ses goûts. Le fait de parler, d'échanger apporte du sens au vécu de la personne et peut amener une modification et un renforcement des représentations de l'habitat des personnes. Quand une fonction fait défaut, on peut aussi s'appuyer sur autre. Alberto Eiguer prend l'exemple d'un présent non rassurant pour la personne et propose un étayage sur la mémoire pour substituer à cette défaillance.

Au cours de ce stage, il a été pour moi essentiel de laisser des espaces de parole aux personnes accompagnées. Patrick vient d'emménager dans une maison de plain-pied. Il se déplace en fauteuil roulant. Il habitait auparavant dans un logement dont l'accès comportait plusieurs marches. Quelques jours après son emménagement, je rends visite à Patrick et lui demande comment il se sent dans ce nouveau logement en référence à l'ancien dont il ne pouvait pas sortir. Patrick se dit mécontent. Les déménageurs lui ont abîmé ses meubles. Il me parle de sa mobylette et de sa remorque restées dans son ancien logement auxquelles il tient. Durant la visite à domicile, il me reparlera à plusieurs reprises du déménagement et de ces « oublis ». Permettre aux personnes de se constituer un chez-soi rassurant et contenant, c'est aussi prendre en compte leur parole et leurs demandes. Dans la situation de Patrick, il était important pour lui de récupérer ces objets pour sentir véritablement chez lui.

Pour nommer son logement, André utilise le terme « maisonnette ». La dénomination employée par André traduit un attachement et un enracinement dans son habitation. Cette maison, c'est la sienne. Malgré tout, André est envahi par ce voisin qui s'introduit chez lui et persécuté par l'environnement qui l'entoure. Dans les situations où l'habitation est imbriquée dans les pensées délirantes de la personne, il faut pouvoir laisser la personne s'exprimer. Face aux angoisses de persécution d'André, je prends une position d'écoute. J'adopte un ton calme et posé. Par ma posture, je permets à André d'exprimer son angoisse. Je pose

un cadre contenant et rassurant, ce qui vient apaiser l'angoisse. Il n'y a pas de réponse exacte dans ces situations. Je facilite la mise en mots de l'angoisse et je fais attention à ne pas entrer dans le délire ni à dire que tout cela est faux. J'apporte à certains moments des éléments de réalité. Quand André évoque la possibilité de porter plainte contre ses voisins, je ramène le cadre. Je lui explique qu'il est malvenu de porter plainte sans preuve et que cela peut lui porter préjudice par la suite. Nous échangeons sur la situation et les codes de voisinage. André comprend que ses cris et ses visites à des heures inappropriées peuvent quelque peu agacer ses voisins.

### *Voisinage et médiation*

La situation d'André m'amène à parler du voisinage. J'ai pu rappeler à certains moments le cadre c'est-à-dire les usages, les codes de la vie au sein d'un quartier. J'ai aussi été amenée à occuper une fonction de médiateur entre André et ses voisins. Depuis son emménagement, le voisinage d'André passe d'un sentiment de compréhension à un sentiment de rejet. Le rôle de l'éducateur est de faciliter la rencontre entre André et ses voisins. C'est de se tenir auprès de la personne et soutenir sa parole sans trahir sa vie privée. C'est écouter les remontrances du voisinage et les prendre en compte. Le rôle de médiateur n'est pas une position simple dans un accompagnement. Le médiateur se doit d'être neutre et d'écouter les deux parties. Cependant, il est aussi de notre rôle de prendre position pour que l'autonomie de la personne dans son logement se maintienne au long cours.

## VERS UNE ÉVALUATION DE LA FACULTÉ À « POUVOIR HABITER »

L'évaluation d'une capacité à habiter reste tout de même subjective. Dans le sens où le chez-soi est personnel et propre à chaque personne.

« La perception que chaque individu peut avoir du lieu qu'il habite est souvent liée à des significations éminemment singulières qui échappent souvent aux autres »<sup>15</sup>.

---

15. Elian Djaoui, *op. cit.*, p. 99.

C'est une donnée à prendre en compte dans l'évaluation de la capacité de la personne à pouvoir habiter. De plus, les représentations des professionnels et leurs perceptions de l'état d'un logement et par conséquent de la situation de la personne peuvent être divergentes. Elles dépendent de leur sensibilité et de leurs valeurs personnelles. La question de l'ordre et du désordre par exemple ne met pas tous les professionnels en accord.

Pour évaluer une capacité à habiter, les professionnels peuvent s'appuyer sur des observations et des entretiens éducatifs.

Les observations faites lors de visites à domicile peuvent rendre compte de la faculté à habiter. Elles renseignent l'éducateur sur l'investissement de la personne dans son logement. Elles peuvent révéler des situations d'incurie, de vide, de repli, d'angoisses et d'errance. Tous les signes et les comportements observés dans le lieu de vie de la personne permettent de faire état de la situation de la personne.

Les entretiens avec la personne rendent compte aussi de l'appropriation de la personne sur son espace d'habitation. À partir de ce que la personne en dit, la manière dont elle parle de son logement, le nomme, le sentiment d'être chez elle en sécurité ou non apporte des éléments dans une évaluation.

Les troubles psychiques dont souffrent les personnes viennent entraver le travail d'appropriation de l'espace d'habitation.

« La capacité à se créer une enveloppe protectrice, séparant le dedans du dehors, est perpétuellement mise à mal »<sup>16</sup>.

Dans un accompagnement au maintien dans le milieu de vie et dans le logement, mon rôle en tant qu'éducatrice spécialisée est de redonner aux personnes les capacités à pouvoir habiter. Cet accompagnement passe par un travail d'investissement. Bricoler, décorer, ranger et nettoyer participent à l'établissement de la personne dans son lieu de vie et renforcent son identité propre. Après avoir permis à la personne de s'approprier son logement, mon rôle est de l'accompagner à s'ouvrir sur l'extérieur. Sortir, participer à des manifestations, échanger et rencontrer d'autres personnes favorisent l'insertion de la personne dans la cité et dans son quartier.

Toutes ses pratiques appuyées d'une possibilité pour la personne d'évoquer son habitat et d'être écoutée viennent renforcer la constitution d'un véritable chez-soi. En ce sens, le logement est un outil dans la construction de soi et dans l'intégration sociale des personnes.

---

16. Elian Djaoui, *op. cit.*, p. 125.

Dans mes réflexions sur l'expérience de l'habiter et les personnes en situation de handicap psychique, il me semble essentiel de revenir sur l'accès au logement car selon moi pour permettre à ces personnes de pouvoir habiter, il faut au préalable qu'elles puissent disposer d'un logement décent et indépendant mais aussi que celui-ci soit implanté dans un environnement calme et sécurisant. Les maladies psychiatriques peuvent être un frein dans l'accès à un logement. Malgré la mise en œuvre du droit au logement comme un droit fondamental, certains bailleurs refusent de louer un logement aux personnes présentant des troubles psychiques.

## Chapitre 8

---

# « Pouvoir se loger »

### Un travail de médiation avec les bailleurs

« La médiation définit la mise en relation, par un tiers appelé « médiateur », de deux personnes physiques ou morales, en vue de l'établissement ou du rétablissement d'une relation sociale »<sup>1</sup>.

**D**ANS UN ACCOMPAGNEMENT d'accès et de maintien dans un logement, un travail de médiation est à percevoir comme un outil qui permet de (re)créer du lien social entre deux groupes, ici les personnes accompagnées par le SAVS et les bailleurs. Le rôle du médiateur est de favoriser la rencontre et l'échange entre les deux parties. Dans l'ouvrage mettre en œuvre le droit au logement sous la direction de René Ballain et Francine Benguigui, la médiation est envisagée comme un mode de gestion de la vie sociale, voire un mode de régulation sociale.

---

1. René Ballain, Francine Benguigui, Mettre en œuvre le droit au logement, Paris, La documentation Française, 2004, p. 145.

## LES OBJECTIFS D'UN TRAVAIL DE MÉDIATION AVEC LES BAILLEURS SOCIAUX

En prenant appui sur les situations que j'ai pu rencontrer, les échanges menés en interne au sein de l'association, mes lectures ainsi que mes propres réflexions, un travail de médiation avec les bailleurs aurait pour objectif de :

- Modifier les représentations du handicap psychique et éviter les situations de rejet et de stigmatisation,
- Prévenir et « faire remonter » les situations,
- Apporter des solutions concrètes dans l'accès et le maintien au logement des personnes en situation de handicap psychique.

### **Le travail de « destigmatisation »<sup>2</sup>**

Comme j'ai pu l'exprimer à plusieurs reprises au cours de ma réflexion, l'annonce de la maladie peut amener les bailleurs à refuser de louer un logement aux personnes. Dans une médiation auprès des bailleurs, mon rôle en tant qu'éducatrice spécialisée serait de faire changer les représentations du public et le regard qu'ils peuvent avoir sur les personnes présentant une maladie psychiatrique.

La raison principale qui est avancée par les bailleurs est le revenu. Le fait que les personnes ne travaillent pas et donc par conséquent ne touchent pas un revenu qui serait le « fruit » de leur travail alerte les bailleurs. Dans ces situations, mon rôle est d'expliquer avec la personne accompagnée qu'elle perçoit une allocation considérée comme un revenu. Cette allocation dans la plupart des cas est gérée par un mandataire judiciaire et cette gestion constitue une garantie pour le bailleur. Mon rôle est bien de faire changer les représentations et de rassurer avec la personne les bailleurs.

### **Prévenir et « faire remonter » les situations**

« Les conditions dans lesquelles le logement est occupé par la personne handicapée psychique peuvent aboutir à des situations d'incurie (...) mettant en péril l'hygiène, y compris les voisins, souvent découverts

---

2. Terme extrait du rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales.

par le bailleur à l'occasion d'actes de la vie courante »<sup>3</sup>. Le bailleur peut être amené à intervenir au domicile de la personne pour remplacer un réfrigérateur défectueux, rajouter un radiateur par exemple. Par ces interventions qu'il se doit d'effectuer en raison de ses obligations, il peut être amené à découvrir l'état d'occupation du logement et les difficultés rencontrées par les personnes. Le rôle de l'éducateur est de prévenir de l'éventualité de ces situations et du travail d'accompagnement engagé auprès de la personne. Face à ces situations, le bailleur peut être amené à faire un signalement ou à demander le départ de son locataire. Dans un travail de médiation, l'intérêt serait d'amener les bailleurs à prévenir directement le SAVS permettant par la suite son intervention afin d'éviter des situations extrêmes remettant en question l'autonomie par le logement de la personne.

### **Apporter ensemble des solutions concrètes**

Un autre objectif dans un travail de médiation avec les bailleurs serait d'élaborer ensemble des solutions concrètes dans l'accès et le maintien dans un logement des personnes en situation de handicap psychique.

Auprès de bailleurs, il serait envisageable d'appuyer la demande des personnes vers un logement calme et sécurisant. Cette demande favoriserait la « bulle protectrice » nécessaire pour se constituer un chez-soi et qui peut faire défaut chez ces personnes.

Le travail de médiation peut aussi prendre appui sur les textes législatifs et notamment sur la loi Besson de 1990. Dans le cadre de la médiation locative, des outils ont été mis en place afin de favoriser l'accès et le maintien dans un logement des personnes dites défavorisées ou prioritaires comme la sous-location, l'accompagnement social et le bail glissant. Dans ma réflexion, je développerai ce dernier. Le bail glissant est un outil d'insertion sociale dont l'objectif à long terme est que la personne recouvre un statut de locataire. C'est un contrat entre le bailleur, l'association et la personne concernée. L'association loue en son nom le logement et le sous-loue à la personne. Un accompagnement est réalisé par l'association auprès de la personne et l'objectif est un glissement du bail de l'association vers le locataire. Ce type d'outil pose la question du statut et du rôle de l'association. Dans ces situations,

---

3. Fadéla Amara, Danièle Jourdan-Menninger, Myriam Mesclon-Ravaud, Gilles Lecoq, *La prise en charge du handicap psychique*, Inspection Générale des Affaires Sociales, La documentation française, (en ligne), septembre 2011, 255 p.



l'association garantit les risques financiers et il y a un déplacement des responsabilités.

La mise en place de ces outils dépend du positionnement et des valeurs de l'association dans l'accompagnement des personnes ainsi que de la volonté des bailleurs à les développer.

## COMMENT ENGAGER UN TRAVAIL DE MÉDIATION AVEC LES BAILLEURS SOCIAUX

J'ai pu énoncer au cours de ces pages, le fait que l'association mène des réflexions autour de la question du logement. En effet, à l'initiative de la responsable des services une commission logement a été mise en place. Cette commission réunit les trois services, les professionnels, les usagers, les administrateurs, les parents et invite des professionnels extérieurs en s'appuyant sur son réseau. Au cours de la dernière commission à laquelle j'ai pu assister, il a été évoqué l'idée de rencontrer des bailleurs sociaux. Arrivant à la fin de mon stage, je n'ai pas pu participer à ce travail qui débutait. Néanmoins, je peux apporter quelques éléments qui ont été engagés.

Lors de cette commission et pour envisager une rencontre avec les bailleurs sociaux, il a été demandé sur la base du « volontariat » si des personnes souhaitaient s'engager dans ce type de projet. Je trouve cette idée pertinente dans le sens où la désignation de personnes référentes dans ce type de projet facilite la communication et la coopération. Cette réflexion m'amène donc à séparer les moyens mis en œuvre dans la rencontre entre bailleurs sociaux et bailleurs privés néanmoins les objectifs restent les mêmes. Je pense que dans un travail de médiation avec les bailleurs privés la rencontre avec l'éducateur référent de la personne est un choix plus pertinent et dans la rencontre avec les bailleurs sociaux la nomination de travailleurs sociaux référent du projet l'est d'autant plus. Dans ce type de projet, il me semble aussi essentiel de favoriser la participation des personnes accompagnées.

Le moyen privilégié pour engager un travail de médiation et de coopération est la rencontre entre les différents interlocuteurs (services, bailleurs sociaux, usagers et pourquoi pas des élus locaux). Les rencontres peuvent être prévues sous forme de table ronde avec un ordre du jour. L'intérêt est qu'elles soient régulières. Un compte-rendu de la rencontre envoyé à tous viendrait formaliser les échanges ainsi que la signature d'une convention de partenariat entre l'association et les bailleurs sociaux concernés par la question.

L'évaluation d'un travail de médiation repose sur la disponibilité et l'engagement de chacune des parties : association et bailleurs ainsi que sur la qualité des échanges et des réflexions. Mais aussi sur la capacité de répondre à des situations collectives et singulières.

Cette réflexion autour d'un travail de médiation avec les bailleurs m'amène à m'interroger sur la place des usagers.

En effet, « faire de la médiation ne veut pas dire faire « à la place de ... » mais c'est plutôt tenter de définir des étapes, chercher des marges, ouvrir des espaces intermédiaires où des personnes qui ne se rencontrent pas vont pouvoir le faire »<sup>4</sup>.

Le rôle de l'éducateur spécialisé en tant que représentant d'un service est de favoriser la rencontre entre les bailleurs et les usagers. Ils facilitent l'émergence de solutions concrètes face aux difficultés que peuvent rencontrer les personnes dans l'accès et le maintien dans un logement. Il peut répondre aux questionnements des bailleurs. En permettant cette rencontre et en favorisant l'implication des personnes, il vient renforcer selon moi leur place d'acteur et d'auteur dans leur projet de vie et leur insertion sociale au sens citoyen du terme.

Dans cette troisième partie, j'ai souhaité présenter deux types de projet, un premier sur « l'habiter » et un deuxième sur « se loger » qui sont pour moi complémentaires dans un accompagnement dans l'accès et le maintien des personnes présentant des troubles psychiques. J'ai fait le choix de développer ces projets de manière « large ». Ce sont des pistes de réflexion qui peuvent être adaptées suivant les situations des personnes. Il est important dans cet accompagnement de tenir compte des capacités de la personne à occuper son logement. Chaque situation est singulière et spécifique.

Il est aussi essentiel de s'appuyer sur un travail de coopération entre les services de l'association, les services de psychiatrie, les mandataires judiciaires, les bailleurs, les voisins, l'environnement familial et les services qui interviennent au domicile de la personne. Ce travail de coopération est une source de richesse dans l'accompagnement des personnes. C'est ce qui permet à mon sens de favoriser le maintien de la personne dans son milieu de vie. Cela participe à la réalisation de son projet de vie et à son mieux-être.

---

4. *Lien social*, « La médiation », p. 9.



---

# Conclusion

**L**A SORTIE DU MONDE asilaire et la volonté de maintenir la personne présentant des troubles psychiques dans son milieu de vie ont entraîné le développement de structures adaptées aux besoins des personnes. La prise en charge de ces personnes et les problématiques qu'elles rencontrent ne se restreignent plus à l'institution psychiatrique et se sont étendues au secteur social et médico-social.

Le SAVS au sein duquel j'ai réalisé mon stage qui accompagne des personnes souffrant de troubles psychiques est directement concerné par ces questions dans la mesure où sa mission principale est de favoriser l'insertion de ces personnes et de les aider à conserver et à tisser des liens avec leur environnement.

Suite à mes questionnements quant à l'expérience de l'habiter des personnes en situation de handicap psychique et à la réflexion que je viens de mener, accompagner ces personnes à habiter et donc à s'inscrire dans la vie en société, c'est d'abord leur donner les moyens de pouvoir le réaliser. C'est se rendre disponible auprès de la personne pour l'accompagner dans un « travail » d'appropriation de son logement. C'est l'aider à effectuer des gestes qui peuvent paraître anodins pour toute personne qui s'installe comme acheter des meubles, les déposer, aménager son espace intérieur, bricoler et décorer. C'est lui permettre de se créer une enveloppe protectrice répondant aux fonctions d'un véritable chez-soi. Après avoir accompagné la personne à investir son logement, c'est l'aider à s'ouvrir sur l'extérieur en lui proposant des sorties, des activités inscrites dans la vie de la cité. C'est lui permettre d'aller à la rencontre de l'autre.

Ces accompagnements nécessitent du temps, celui de la rencontre et celui de l'appropriation. Si le temps nous est donné, ils renforcent l'identité de la personne. Ils lui confèrent une place d'auteur et d'acteur

de sa propre vie. Le chez-soi étant perçu comme subjectif et comme reflet de la personnalité, il vient souligner la singularité de l'être qui occupe les lieux de l'habitation. C'est un outil non négligeable pour (re)donner une place aux personnes en situation de handicap psychique dans notre société où cette place est alimentée par des images négatives.

J'ai pu aborder cette question de la place au cours de ma réflexion notamment en énonçant les difficultés que peuvent rencontrer les personnes en situation de handicap psychique dans l'accès et le maintien dans un logement. Les images que l'on associe à ce que l'on nomme dans notre société les « fous » sont majoritairement négatives. Elles sont chargées de croyances et de préjugés. Dans les croyances populaires, le fou c'est celui que l'on enferme. On a l'image de la camisole, de ces fous qui crient enfermés et errent avec un pot de fleur sur le dessus de la tête. Le fou, c'est celui dont la maladie est incurable et ne peut pas vivre une vie socialement adaptée au sein de la société. Le fou est une personne violente et agressive dans la mesure où les actes de violence sont pour la plupart associés à la folie et à un état de démence. Les personnes présentant des troubles psychiques véhiculent de la crainte et de la peur. Ces images négatives alimentées par la médiatisation entraînent de l'exclusion.

Ce rejet et cette stigmatisation peuvent être aussi mis en lien avec les normes de notre société. Aujourd'hui, être un adulte responsable et indépendant c'est avoir un travail et fonder une famille. Au travers de ces images, la personne en situation de handicap psychique ne répond pas aux normes attendues dans notre société et à ce que doit être une vie d'adulte.

Dans la vie d'un quartier, le voisin c'est celui qui est proche et étranger à la fois. La personne en situation de handicap psychique peut déranger et interroger. Proche de moi, elle me dérange et vient me poser la question et si je devenais fou à mon tour. Étrangère, elle m'interroge car finalement, la folie je ne connais pas, et elle me fait peur car les seules références dont je dispose sont celles diffusées par les médias.

Le stage que j'ai réalisé au sein du SAVS et plus largement de l'association qui réunit deux autres services : un SAJ et un GEM dans l'accueil des personnes souffrant de troubles psychiques m'a amené à modifier mes représentations du public. Au-delà des troubles et de la souffrance propre aux pathologies psychiatriques, les personnes accompagnées se mobilisent pour mettre en œuvre et faire vivre des projets innovants au sein de la cité. Leurs compétences et leur créativité sont une source de richesse dans la vie associative. Ces actions soutenues

par les professionnels sont un pas de plus vers une modification des représentations et un regard nouveau sur la folie dans notre société.



---

# Bibliographie

## OUVRAGES

- BALLAIN René, BENGUIGUI Francine, *Mettre en œuvre le droit au logement*, Paris, La Documentation Française, 2004, 223 p.
- DEBRAY Quentin, GRANGER Bernard, AZAIS Franck, *Psychopathologie de l'adulte*, Issy-les-Moulineaux, Elsevier-Masson, 2010, 469 p.
- DJAOUI Elian, *Intervenir au domicile*, Paris, ENSP, 2008, 227 p.
- EIGUER Alberto, *L'inconscient de la maison*, Paris, Dunod, 2009, 178 p.
- HAOUZIR Sadeq, BERNOUSSI Amal, *Les schizophrénies*, Paris, Armand Colin, 2007, 123 p.
- HEIDEGGER Martin, *Essais et Conférences*, Paris, Gallimard, 1995, 349 p.
- HUET Olivier, ROULHAC Catherine, *Accompagnement social et éducatif spécialisé, Connaissance de la personne et de son développement psychologique*, Paris, Dunod, 2011, 117 p.
- LEMPERIERE Thérèse, FELINE André, ADES Jean, HARDY Patrick, ROUILLON Frédéric, *Psychiatrie de l'adulte*, Paris, Masson, 2006, 555 p.
- LOVELL Anne, *Santé mentale et société*, Paris, La documentation française, 2004, 119 p.
- SALIGNON Bernard, *Qu'est-ce qu'habiter ? Réflexions sur le logement social à partir de l'habitat méditerranéen*, Nice, Z'Editions, 156 p.
- SAUVAGE André, *Les habitants : de nouveaux acteurs sociaux*, Paris, L'Harmattan, 1992, 200 p.
- SEGAUD Marion, *Anthropologie de l'espace. Habiter, fonder, distribuer, transformer*. Paris, Armand Collin, 2008, 222 p.
- SIBONY Daniel, *Entre-Deux : l'origine en partage*, Paris, Seuil, 1991, 398 p.
- ZRIBI Gérard, SARFATY Jacques, *Handicapés mentaux et psychiques : vers de nouveaux droits*, Rennes, ENSP, 2008, 127 p.



## REVUES

VISINTAINER Sabine, « L'accès au logement pour les usagers de la psychiatrie. Un nouveau modèle d'intégration ou le révélateur d'un paradigme ? », *Forum*, n° 99, 01/3/2002, pp. 3-48.

« Logement, accompagnement et troubles psychiques », *Pratiques en Santé mentale*, n° 4, (novembre 2011), pp. 3-39.

« Habiter » (dossier), *Vie Sociale et Traitements*, n° 97, 01/3/2008, pp. 11-77.

## SITE INTERNET

Bulletin Amades : <http://amades.revues.org/index404.html>. Florence Bouillon, Girard Vincent, Sandrine Musso, « Du droit au logement aux expériences de l'habiter. Ce que la folie nous enseigne. » *Bulletin Amades*, (en ligne), n° 69, 2007.

Insee : [www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/logement.htm](http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/logement.htm)

La documentation Française : [www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-](http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-)

[publics/114000570/index.shtml](http://publics/114000570/index.shtml)

AMARA Fadéla, JOURDAIN-MENNINGER Danièle, MESCLON-RAVAUD Myriam, LECOQ Gilles, *La prise en charge du handicap psychique*. Inspection Générale des affaires Sociales, La documentation française, (en ligne), Septembre 2011, 255 p.